

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1.0 Sommaire | i |
| 2.0 Introduction | 1 |
| Les Insulaires et leurs forêts : une évolution constante | 1 |
| Qu'est-ce qu'une forêt? | 2 |
| Votre rôle | 2 |
| 3.0 Enjeux essentiels | 4 |
| 3.1 Les terres publiques | 5 |
| 3.2 Les forêts sur les terres non labourées | 11 |
| 3.3 La qualité de vie | 16 |
| 3.4 L'éducation et la formation | 21 |
| 3.5 La plantation et la régénération | 25 |
| 3.6 Les produits forestiers | 33 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Superficie de la forêt à l'Î.-P.-É. en 2000 | 6 |
| Tableau 2 : Activités de gestion sur les terres publiques en 2003 | 8 |
| Tableau 3 : Quelques programmes d'éducation forestière | 23 |
| Tableau 4 : Semis produits à la pépinière J. Frank Gaudet entre 1990 et 2000 | 26 |
| Tableau 5 : Étapes de l'aménagement d'une plantation commerciale de résineux | 28 |
| Tableau 6 : Aperçu des retombées économiques des plantations de résineux | 29 |

Liste des figures

| | |
|--|--------------------|
| Figure 1 : Carte des terres forestières publiques à l'Î.-P.-É. | 5 |
| Figure 2 : Gestion des terres publiques par ministère | 7 |
| Figure 3 : Carte des forêts sur les terres non labourées restant en 2000 à l'Î.-P.-É. | 12 |
| Figure 4 : Superficie des forêts sur les terres non labourées de 1900 à 2000 | 14 |
| Figure 5 : Superficie de la forêt à l'Î.-P.-É. au XX ^e siècle | 18 |
| Figure 6 : Changements dans les communautés forestières de 1990 à 2000 | 19 |
| Figure 7 : Carte des plantations sur les terres publiques et privées | 27 |
| Figure 8 : Éclaircie commerciale dans une plantation de pin rouge | 30 |
| Figure 9 : Principaux produits forestiers récoltés de 1990 to 2000 | 34 |
| Figure 10 : Couvert forestier de l'Île-du-Prince-Édouard de 1700 à 2000 | Couverture arrière |

Liste des photographies

| | |
|---|------------------|
| Sentier de la Confédération, North Wiltshire : Tourisme Î.-P.-É./John Sylvester | Couverture avant |
| Plantation de pin rouge | 3 |
| Forêt mixte | 3 |
| Épinette blanche de friche | 3 |
| Coupe à blanc | 3 |
| Panneau de forêt provinciale | 5 |

| | |
|---|----|
| Plantation de pin rouge, Muddy Creek | 6 |
| Peuplement de feuillus tolérants, Valleyfield | 8 |
| Feuillus sur une terre non labourée | 11 |
| Mer, champs et forêts : un paysage typique de l'Île | 16 |
| Route du patrimoine, comté de Queens | 17 |
| Des enseignants de l'Île visitent une forêt provinciale à Brookvale | 21 |
| Création d'un habitat pour amphibiens | 22 |
| Lieu de plantation privé typique | 25 |
| Bois de résineux | 33 |
| Éclaircie commerciale dans un peuplement d'épinette blanche | 35 |

Annexes

| | |
|---|----|
| Annexe 1 : Arbres et arbustes indigènes de l'Î.-P.-É. | 38 |
| Annexe 2 : Histoire de la forêt de l'Î.-P.-É. en quelques dates | 39 |
| Annexe 3 : Glossaire | 44 |

Conversions

| | | |
|---------------------------------|---|----------------------------------|
| 1 acre | = | 0,405 hectare |
| 1 hectare | = | 2,47 acres |
| 1 corde | = | 2,3m ³ de bois massif |
| 1 m ³ de bois massif | = | 0,435 corde |

1.0 Sommaire

Le présent document a pour objet de susciter un débat public concernant la politique forestière de l'Île-du-Prince-Édouard. La section **Introduction** expose les changements observés dans les forêts et l'industrie forestière de l'Île, et explique pourquoi une nouvelle politique est nécessaire. Comme point de départ, nous posons trois questions clés qui sont au centre de ce processus :

1. Qu'est-ce qu'une forêt?
2. Quel avenir envisagez-vous pour les forêts de l'Île-du-Prince-Édouard?
3. Comment le gouvernement doit-il aider à façonner cet avenir?

Six **enjeux essentiels** sont ressortis d'un examen des documents existants ainsi que des recommandations et des commentaires formulés. Présentés sans ordre particulier, ils servent à donner l'heure juste sur la situation et à vérifier si le travail entrepris jusqu'à maintenant est sur la bonne voie. La liste des enjeux est modifiable et ouverte : il appartient au public de déterminer s'il s'agit en effet d'enjeux essentiels et s'il convient d'en ajouter d'autres qui satisfont aux critères établis. Chaque enjeu est accompagné de questions clés qui visent à stimuler la réflexion et la discussion. Le document de travail renferme également des renseignements généraux, du contexte, des faits, des graphiques, des tableaux et des illustrations.

Vous pouvez vous exprimer sur les questions clés ou sur tout autre point abordé dans le document de travail de différentes façons :

- lors des rencontres publiques tenues au cours des semaines à venir dans l'ensemble de l'Île;
- dans le forum de discussion du site Web suivant : www.gov.pe.ca/go/forestpolicy;
- par courriel à forestpolicy@gov.pe.ca;
- par la poste, au Comité de direction sur la politique forestière, ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts de l'Î.-P.-É., Division de la foresterie, ch. Upton, C.P. 2000, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8.

Enjeu essentiel n° 1 : les terres publiques

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard possède actuellement quelque 51 180 hectares de territoire dans l'ensemble de la province, dont environ 60 p. 100 sont boisés. Cette étendue ne représente que 12 p. 100 des forêts de l'Île. Les terres publiques sont la propriété du ministère des Transports et des Travaux publics, mais la responsabilité de les gérer revient souvent aux ministères amenés par leur mandat à les utiliser en fonction de leurs ressources. Selon le rapport de la table ronde organisée à ce sujet, les terres publiques forment le secret le mieux gardé de la province. Il est important que le public ait accès à ces terres – on signale un intérêt croissant pour y aménager des sentiers et d'autres installations récréatives. Le secteur privé presse également le gouvernement de vendre ou de donner ces terres; c'est souvent le cas d'entrepreneurs désireux de les convertir à des utilisations non forestières.

Questions clés

1. Le public juge-t-il prioritaire la question des terres publiques?
2. Quels bénéfices les forêts publiques présentent-elles?
3. Quels devraient être l'objectif ou les objectifs principaux de la gestion des forêts publiques?
4. Quels types de gestion forestière et d'autres activités devrait-on privilégier sur ces terres?
5. Le public devrait-il participer davantage à la gestion des terres publiques? Si oui, de quelle façon?

Enjeu essentiel n° 2 : les forêts sur les terres non labourées

En 1901, près de 70 p. 100 des terres boisées de l'Île-du-Prince-Édouard avaient été converties en terres agricoles. Même si les terres boisées restantes ont été grandement perturbées depuis ce temps, les forêts qui poussent sur les terres ayant toujours échappé au défrichage et au labourage sont différentes de celles qui réapparaissent sur les terres agricoles abandonnées. En effet, elles constituent des réserves importantes de sols et d'espèces indigènes, de diversité génétique, d'interactions écologiques complexes et de carbone. De plus, elles abritent une grande partie des derniers vestiges de la Forêt acadienne de l'Île, où poussent le hêtre à grandes feuilles, le bouleau jaune, l'érable à sucre, la pruche du Canada, le thuya occidental et le frêne noir, entre autres espèces. Il est impossible de recréer des forêts sur les terres non labourées. Dans le meilleur des cas, on peut maintenir telles quelles les terres actuelles. Cependant, les pressions exercées par certaines industries entraînent toujours la conversion de ces terres à d'autres utilisations, comme l'agriculture et la construction résidentielle. C'est ce qui est arrivé à plus de 23 000 hectares de ce type de forêt entre 1900 et 2000, et surtout depuis 1980. On constate que ces forêts disparaissent de plus en plus rapidement.

Questions clés

1. Le public juge-t-il prioritaire la conservation des dernières forêts poussant sur les terres non labourées de l'Î.-P.-É.?
2. Si oui, quel doit être le rôle du gouvernement à cet égard?
3. Quels types de gestion devrait-on privilégier ou défavoriser sur ces terres?
4. Quels types de gestion devrait-on privilégier ou défavoriser dans les forêts qui se régénèrent sur les terres labourées (agricoles)?
5. Compte tenu que près de 90 p. 100 des terres boisées de l'Île sont privées, comment devrait-on privilégier ou défavoriser leur gestion?

Enjeu essentiel n° 3 : la qualité de vie

En général, les produits forestiers, qu'ils soient ligneux ou non, sont faciles à quantifier. Il n'en est pas de même pour la richesse naturelle – c'est-à-dire la valeur des biens et des services non commercialisables. On en tient rarement compte dans les bilans financiers. Pourtant, les forêts contribuent grandement à l'approvisionnement en eau et à sa qualité, à la qualité de l'air, aux habitats fauniques, à la biodiversité et au paysage. Par exemple, les forêts réduisent l'érosion et les risques d'inondation, augmentent l'alimentation des nappes d'eau souterraines et la qualité de l'eau potable, et améliorent les habitats aquatiques. Les arbres aident à filtrer l'air des polluants et des particules infimes qui peuvent causer des troubles respiratoires. Les forêts font aussi partie intégrante du paysage de l'Île, et contribuent ainsi à l'industrie touristique et au mieux-être des Insulaires. Tous ces bénéfices ont une valeur inestimable et favorisent notre qualité de vie. Or, tandis que le public se soucie de plus en plus d'enjeux tels que la qualité de l'eau, la question des forêts – y compris celles qui abritent des espèces végétales et animales nombreuses ou rares – tombe progressivement dans l'indifférence.

Questions clés

1. Le public juge-t-il prioritaire la question des contributions de la forêt à sa qualité de vie?
2. Si oui, quel doit être le rôle du gouvernement à cet égard?
3. Le gouvernement devrait-il tenter d'accroître la surface boisée à l'Île en créant de nouvelles forêts? Si oui, comment doit-il s'y prendre (espèces utilisées, soutien des propriétaires fonciers), et à quelles régions doit-on se consacrer en priorité?

Enjeu essentiel n° 4 : l'éducation et la formation

L'éducation est largement reconnue comme un outil important dans la promotion d'une gestion durable des forêts. Cependant, même si les propriétaires sont aujourd'hui plus conscients des nombreux bénéfices de leurs forêts et qu'ils s'intéressent à différents types de gestion, le bassin de personnes qualifiées pour effectuer ce travail est restreint. Il existe divers programmes d'éducation gouvernementaux et non gouvernementaux conçus pour les propriétaires, les étudiants, les enseignants et le grand public, mais peu de possibilités de formation pour les personnes qui élaborent des plans de gestion forestière ou qui appliquent des traitements.

L'urbanisation entre en jeu dans l'éducation et la sensibilisation du public : elle affaiblit le lien entre la population et les forêts, d'où provient bon nombre de produits de consommation courante. En outre, le renforcement des normes de sécurité au travail, les taux élevés d'indemnisation des accidents du travail, le manque d'occasions de formation et le vieillissement de la main-d'oeuvre contribuent à la pénurie de travailleurs capables de fournir les types de gestion forestière que l'industrie n'a jamais offerts traditionnellement.

Questions clés

1. Le public juge-t-il prioritaire l'éducation et la formation en matière de forêt?
2. Si oui, quel doit être le rôle du gouvernement à cet égard?
3. Quels sont les meilleurs moyens d'atteindre le ou les publics cibles et de les amener à prendre de bonnes décisions d'intendance?
4. Faut-il établir des normes minimales d'éducation ou de formation pour l'industrie? Si oui, en quoi devraient-elles consister?

Enjeu essentiel n° 5 : la plantation et la régénération

La régénération naturelle planifiée peut s'avérer une méthode de gestion forestière importante et avisée. Cependant, sur les terres qui se régénèrent mal ou qui se régénèrent avec des espèces indésirables pour le propriétaire, la plantation peut aider ou même remplacer la régénération naturelle. Entre 1990 et 2000, la pépinière J. Frank Gaudet de Charlottetown a produit plus de 25,4 millions de semis. Conformément à la politique forestière actuelle, 99 p. 100 d'entre eux appartiennent aux espèces résineuses privilégiées par l'industrie, le reste étant composé d'une dizaine d'espèces de feuillus indigènes destinées à embellir des terres publiques et privées.

Il est plus facile et moins cher de produire des résineux que des feuillus; en général, un semis de feuillus coûte trois fois plus cher. De plus, des travaux d'amélioration des arbres ont permis à la pépinière de produire des résineux plus hauts et mieux formés. Les épinettes blanche et noire ont ainsi gagné 15 p. 100 en hauteur avant l'âge de 11 ans.

À eux seuls, le programme de régénération des forêts (*Forest Renewal Program*) et le programme provincial des forêts (*Provincial Forests Program*) permettent de planter plus de 90 p. 100 des semis produits chaque année, habituellement dans des plantations commerciales d'une ou deux espèces. Dans le cadre du programme de régénération des forêts, le gouvernement paie 70 p. 100 de l'aménagement des plantations sur les terres privées, tandis que l'industrie et le propriétaire sont responsables des 30 p. 100 restants. L'industrie ne contribue pas directement à la gestion des forêts sur les terres publiques. D'autres initiatives provinciales, dont le programme d'amélioration des forêts (*Forest Enhancement Program*), le programme *Greening Spaces*, le programme de conservation des ressources durables (*Sustainable Resource Conservation Program*), le Fonds de conservation de la faune et le programme d'amélioration des habitats fauniques (*Wildlife Habitat Improvement Program*) permettent de planter des arbres ailleurs que dans les plantations. Elles comptent pour 10 p. 100 des semis plantés annuellement.

Les points de vue divergent concernant les plantations : pour certains, la replantation des sites exploités constitue un choix raisonnable et responsable, et un investissement sage dans l'avenir. Pour d'autres, les plantations ne sont que des écosystèmes forestiers simplifiés; ils recommandent d'adopter d'autres types de gestion des forêts.

Questions clés

1. Le public juge-t-il prioritaires les plantations et/ou les autres types de régénération?
2. Si oui, quel doit être le rôle du gouvernement à cet égard?
3. Où et comment les plantations devraient-elles être établies?
4. L'industrie et les propriétaires paient 30 p. 100 du coût de l'aménagement des plantations, et les propriétaires paient 33 p. 100 du coût des autres types de régénération. Quel pourcentage du coût des plantations devrait revenir au secteur privé? Quel pourcentage du coût des autres types de régénération devrait revenir au secteur privé?

Enjeu essentiel n° 6 : les produits forestiers

Dans les années 1990, des peuplements équiennes d'épinette blanche de friche qui étaient arrivés à maturité en même temps ont permis au secteur de l'exploitation des résineux de se développer. Au cours de cette décennie, la production de billes de sciage et de bois de colombage a triplé pour atteindre un niveau insoutenable de 344 000 m³, l'abattage de bois de pâte a doublé, la superficie de forêt déboisée annuellement a triplé, et la mécanisation est passée de 10 p. 100 à plus de 80 p. 100. Les retombées économiques générées par cette activité sont estimées à 40 millions de dollars par année. La pression sur les peuplements de résineux demeure donc forte, et la pénurie prévue depuis les années 1980 est maintenant à l'horizon. À mesure que diminueront les réserves de bois de résineux, la pression s'intensifiera sur les peuplements mixtes et de feuillus.

L'Î.-P.-É. possède un secteur de la valeur ajoutée prospère qui transforme le bois en produits de qualité supérieure, comme des moulures, des planchers, des composants d'escalier, des meubles, des armoires et des articles cadeaux. La plupart des produits haut de gamme sont faits de bois de feuillu, comme le bouleau et l'érable. Or, en comparaison aux investissements faits dans les forêts de résineux de l'Île, peu d'efforts ont encore été consacrés à la gestion des feuillus. En 2000, la *PEI Association of Wood Product Manufacturers* a estimé que l'industrie entraînait des retombées de 8,3 millions de dollars en salaires et de 38 millions de dollars au total pour l'économie de la province. Et l'industrie présente encore des possibilités d'expansion.

Même si le bois reste le principal produit extrait des forêts de l'Île, l'industrie s'intéresse de plus en plus aux produits non ligneux. L'exemple le plus connu de ce type de produit est l'if du Canada, dont la récolte a suscité récemment des craintes concernant le vol, la violation de propriété et la durabilité de la ressource. La demande de pointes de sapin baumier, qui servent à la confection de couronnes, est aussi en hausse. Il existe donc des débouchés pour de nouveaux produits forestiers non ligneux, mais le cas de l'if du Canada doit servir de mise en garde.

La certification forestière est de plus en plus courante dans le marché, surtout en Europe et aux États-Unis. Même si les normes varient grandement entre les systèmes de certification, on estime que les forêts certifiées couvrent aujourd'hui 58 millions d'hectares au Canada. L'Î.-P.-É. est la seule province sans terrain forestier certifié. Un groupe de propriétaires y envisage toutefois de se conformer à l'un des systèmes en vigueur, et des associations de propriétaires de terrains boisés de partout au pays créent actuellement un système conçu pour les petits terrains privés.

Questions clés

1. Le public juge-t-il prioritaire la question des produits forestiers?
2. L'Î.-P.-É. devrait-elle continuer à mettre l'accent sur le secteur des résineux, à grand volume de production, ou miser davantage sur le bois utilisé par le secteur de la valeur ajoutée?
3. Quelle forme de soutien devrait-on offrir à la fabrication de produits non ligneux à l'Î.-P.-É.?
4. L'Î.-P.-É. devrait-elle explorer les différentes possibilités de certification forestière?
5. Quel doit être le rôle du gouvernement et du secteur privé à cet égard?

2.0 Introduction

Les Insulaires et leurs forêts : une évolution constante

Les Insulaires ont toujours entretenu des liens particuliers avec leurs forêts, qui ont évolué avec le temps. Pour les premiers Mi'kmaq de l'Île, ces liens revêtaient un profond sens culturel et spirituel, en plus de s'étendre aux aspects pratiques de la vie quotidienne que sont la nourriture, les vêtements, l'abri, les outils et les médicaments. Quant aux pionniers européens, leur perception des forêts de l'Île – strictement utilitaire – répondait à leurs besoins : au mieux, ils voyaient en elles une source de bois pour la construction de maisons et de bateaux et pour le chauffage; au pire, la forêt représentait un obstacle à l'indispensable agriculture.

En 1900, près de 70 p. 100 des forêts avaient été déboisées à des fins d'agriculture et de colonisation. Non seulement les terres boisées restantes étaient-elles très morcelées, mais elles avaient été grandement perturbées par l'abattage d'arbres pour le bois d'oeuvre et de chauffage, l'exploitation de pâturages pour le bétail, les feux d'origine humaine. Les animaux sauvages comme la martre, le pékan, le caribou et le lynx avaient alors disparu de l'Île, et d'innombrables espèces de plantes non indigènes ont été accidentellement ou intentionnellement introduites.

La première fois que l'on s'est soucié de la conservation des forêts, c'était d'abord pour répondre aux futurs besoins en bois des pionniers plutôt qu'aux besoins des forêts. Plus tard, on s'est préoccupé du paysage, sans toutefois aller au-delà de raisons utilitaires et esthétiques. Bien sûr, les forêts seront toujours importantes pour le bois qu'elles fournissent et pour leur apport au paysage, mais nous sommes maintenant de plus en plus conscients de leur importante contribution aux habitats fauniques, à la pureté de l'air et de l'eau, et de ses nombreux bénéfices écologiques, sociaux et économiques. Il ne suffit plus de mesurer la productivité des forêts uniquement en termes de volumes de bois produits ou de juger sa valeur selon les retombées économiques qu'elles entraînent. En effet, les notions de santé et de qualité des forêts sont importantes et sont liées directement à notre qualité de vie et à notre prospérité à long terme.

Plus notre perception des forêts change, plus les forêts évoluent. Publié en 2003, le rapport sur l'état des forêts (*State of the Forest Report*) illustre clairement l'évolution qui est survenue dans les années 1990 et révèle les tendances à prévoir à ce chapitre. La superficie de la forêt a diminué pour la première fois en un siècle et la forêt qui reste est plus jeune et plus faible en volume qu'il y a dix ans. L'industrie forestière de l'Île ne peut pas soutenir le même niveau de production, et la pénurie de résineux marchands – prévue depuis les années 1980 – est imminente. À mesure que diminueront les réserves de bois de résineux, la pression s'intensifiera sur les peuplements mixtes et de feuillus. Si ces éléments représentent un défi pour le secteur forestier de l'Île, ils offrent également l'occasion de découvrir de nouveaux produits et services.

La politique forestière actuelle de l'Île a été mise en place en 1987. Elle s'appuie sur un plan d'aménagement forestier de vingt ans qui a été conçu pour soutenir les objectifs de l'industrie. Ainsi, les éléments clés et l'orientation de la politique sont axés sur les biens et les services marchands; il s'agit surtout d'améliorer la qualité et le taux de croissance du bois d'oeuvre marchand, et d'accroître l'exportation du bois de pâte et des produits du bois. La politique ne tient pas bien compte de toute l'étendue des bénéfices de la forêt et ne reflète plus la réalité du secteur forestier de l'Île. De plus, en dépit du fait que de nombreux ministères sont mandatés

pour gérer des terres forestières provinciales, la politique actuelle n'est mise en application que par la Division de la foresterie. Pour toutes ces raisons – notre perception changeante des forêts, l'évolution des forêts et de l'industrie forestière, et le besoin de mieux coordonner les efforts de gestion des forêts entre les ministères – il nous faut une nouvelle politique forestière. Nous pouvons créer une nouvelle politique en envisageant les forêts comme des communautés et en suggérant des stratégies pour rehausser et privilégier les bénéfices écologiques, sociaux et économiques.

Qu'est-ce qu'une forêt?

Même s'il n'était pas défini explicitement dans la politique forestière de l'Île-du-Prince-Édouard de 1987, le terme « forêt » faisait alors référence à tout terrain qui sert à produire des arbres, peu importe le niveau de maturité de ces arbres. Selon cette définition, une zone de coupe à blanc est une forêt. Cette définition est peut-être acceptable sur le plan de l'utilisation du sol, mais l'attitude des propriétaires et du public envers la coupe à blanc laisse croire que de nombreuses personnes ne perçoivent pas les zones de coupe à blanc comme des forêts.

Une zone de coupe à blanc se définit généralement comme étant une terre sur laquelle plus de 90 p. 100 des arbres marchands ont été abattus ou éliminés, et qui ne montre aucune preuve de conversion à une utilisation non forestière. Une plantation fait référence à une terre sur laquelle des arbres ont été plantés à une densité établie (souvent de 2 200 à 3 200 semis par hectare). Les plantations sont habituellement composées d'une ou deux espèces cultivées pour leur bois.

Votre rôle

Une politique sert à établir des objectifs généraux et des principes directeurs qui permettront la mise en œuvre de programmes. Afin d'élaborer la nouvelle politique forestière de l'Î.-P.-É., il faut absolument : (1) comprendre comment les Insulaires envisagent l'avenir de la forêt, et (2) cerner les enjeux essentiels. Ce document de travail a été conçu à partir de l'examen des résultats et des recommandations provenant de divers documents, tels le rapport de la table ronde de 1997 sur l'utilisation et l'intendance des terres exploitables (*Report of the Round Table on Resource Land Use and Stewardship*), le sondage de 2003 auprès des propriétaires de boisés de l'Î.-P.-É. sur l'usage, la gestion et les bénéfices des forêts (*Woodlot Owners of Prince Edward Island: A Survey of their Forest Use, Management and Values*), le rapport de 2003 sur l'état des forêts, le *Rapport sur l'état de l'environnement* de 2003, des sondages d'opinion publique, le compte rendu des réunions publiques du Conseil sur les forêts publiques, et les commentaires provenant du site Internet de la politique forestière (www.gov.pe.ca/go/forestpolicy) et de sources variées.

Ce document de travail représente une étape intermédiaire dans le développement de la politique; il donne l'heure juste sur la situation et indique si le travail fait jusqu'à présent est sur la bonne voie. Il présente un historique de la question, explique le contexte actuel et expose certains enjeux essentiels. Les commentaires du public sur ce document façonneront la nouvelle politique forestière de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous ne pourrons faire de cette politique un succès que si vous prenez le temps de nous dire si nous avons bien établi les enjeux essentiels et si vous croyez que nous avançons dans la bonne direction. Chaque section du document comprend des questions clés qui ont pour but de stimuler la réflexion et la discussion.

Vous pouvez vous exprimer sur les questions clés ou sur tout autre point abordé dans le document de travail de différentes façons :

- lors des rencontres publiques tenues au cours des semaines à venir dans l'ensemble de l'Île;
- dans le forum de discussion du site Web suivant : www.gov.pe.ca/go/forestpolicy;
- par courriel à forestpolicy@gov.pe.ca;
- par la poste, au Comité de direction sur la politique forestière, ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts de l'Î.-P.-É., Division de la foresterie, ch. Upton, C.P. 2000, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8.

Questions clés

1. Qu'est-ce qu'une forêt?
2. Quel avenir envisagez-vous pour les forêts de l'Île-du-Prince-Édouard?
3. Comment le gouvernement doit-il aider à façonner cet avenir?



Plantation de pin rouge



Forêt mixte



Épinette blanche de friche



Coupe à blanc

3.0 Enjeux essentiels

Le présent document a pour objet de susciter un débat public concernant la politique forestière de l'Île-du-Prince-Édouard. Comme point de départ, les thèmes abordés fréquemment dans les documents existants et les commentaires préliminaires du public ont été organisés en six enjeux essentiels, présentés sans ordre particulier. La liste des enjeux est modifiable et ouverte : il appartient au public de déterminer s'il s'agit en effet d'enjeux essentiels et s'il convient d'en ajouter d'autres qui satisfont aux critères établis.

Les enjeux essentiels doivent satisfaire les critères suivants :

- être significatifs pour le public;
- relever de la compétence provinciale;
- être durables, et non provisoires. (La vie des forêts et la foresterie s'échelonnent sur des dizaines d'années au moins. Certains enjeux, qui sont aujourd'hui d'actualité mais qui risquent d'avoir moins d'importance dans une dizaine d'années ou plus, ne peuvent pas être jugés « essentiels ».)

Compte tenu de ces critères simples, six enjeux essentiels sont proposés :

- les terres publiques;
- les forêts sur les terres non labourées;
- la qualité de vie;
- l'éducation et la formation;
- la plantation et la régénération;
- les produits forestiers.

Certains thèmes recoupent plusieurs questions et ne constituent donc pas des enjeux essentiels en tant que tels. Par exemple, le thème de la coupe à blanc apparaît constamment dans la documentation, mais il a un rapport avec chacun des six enjeux précisés ci-dessus. On ne l'a donc pas choisi comme enjeu essentiel, mais les réponses aux questions clés devraient aborder la question de la coupe à blanc et d'autres types d'exploitation forestière.

Chaque enjeu essentiel est accompagné de divers renseignements : contexte, situation actuelle, tendances observées et commentaires ou recommandations tirés de rapports antérieurs. Les stratégies permettant de répondre aux enjeux essentiels doivent toutefois reposer sur l'orientation donnée par le public. C'est pourquoi le présent document ne formule aucune recommandation. Ce sont plutôt vos réponses aux questions clés ici posées qui aideront à façonner la nouvelle politique forestière de l'Île-du-Prince-Édouard.

3.1 Enjeu essentiel n° 1 – les terres publiques

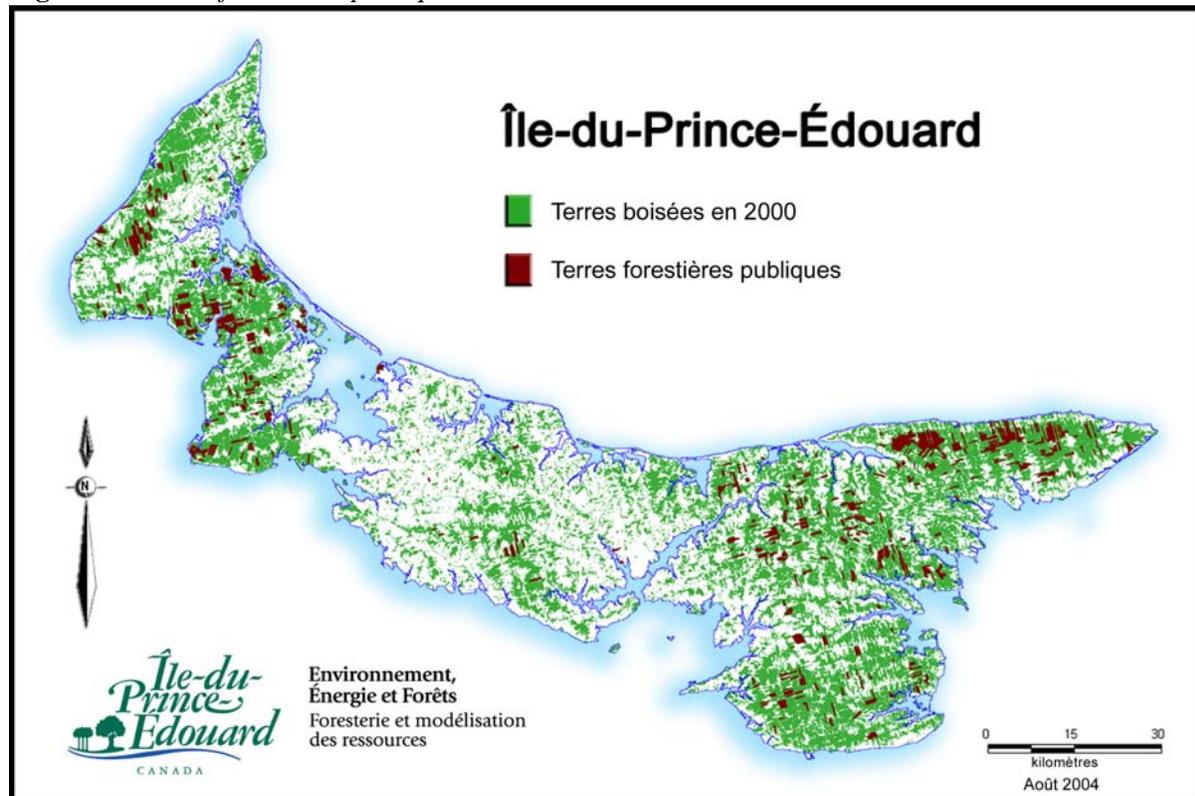
Contexte

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard possède actuellement quelque 51 180 hectares¹ de terres dans l'ensemble de la province, dont environ 60 p. 100 sont boisées (figure 1). Cette étendue ne représente que 9 p. 100 de la superficie totale de la province (et 12 p. 100 de la forêt), ce qui fait de l'Î.-P.-É. la province qui détient la plus petite proportion de terres publiques de tout le Canada. Le gouvernement provincial a acquis ces terres de propriétaires privés par le biais d'achats, de ventes pour défaut de paiement de l'impôt foncier et d'échanges de propriétés. Les conséquences des décisions prises par les anciens propriétaires concernant la gestion de leurs terres sont apparentes. Bien souvent, ces terres ont déjà été cultivées et ont été parmi les premières à avoir été abandonnées, soit parce qu'elles étaient mal drainées et que le sol était stérile, soit parce que la qualité du sol s'était détériorée. Pour ces raisons, leur qualité globale peut être moins bonne que celle des terres qu'on trouve à l'échelle de la province. Le tableau 1 résume les types de forêts poussant sur les terres publiques et sur tout le territoire de la province.



Panneau de forêt provinciale

Figure 1 : *Terres forestières publiques à l'Î.-P.-É.*



¹ Données à jour en juin 2004. 1 hectare = 2,47 acres.

Tableau 1 : Superficie de la forêt à l'Île-du-Prince-Édouard selon l'inventaire 2000 de l'utilisation du sol. Les superficies sont arrondies à l'hectare près, et les pourcentages au dixième près (0.1); il se peut donc que la somme des pourcentages dépasse les 100 p. 100.

| Type de forêt ² | Superficie (ha) en 2000 | | Pourcentage du total | |
|--|-------------------------|------------------|------------------------|------------------|
| | Ensemble du territoire | Terres publiques | Ensemble du territoire | Terres publiques |
| Forêt de milieu sec ² | 47665 | 3225 | 18,1 % | 10,9 % |
| Forêt de milieu humide | 40926 | 5246 | 15,5 % | 17,7 % |
| Épinette noire | 20743 | 6757 | 7,9 % | 22,8 % |
| Épinette blanche de friche | 41691 | 3057 | 15,8 % | 10,3 % |
| Perturbée | 65695 | 7775 | 30,0 % | 26,2 % |
| Brûlée, endommagée par le vent ou composée d'aulne | 7190 | 793 | 2,7 % | 2,7 % |
| Zone de coupe à blanc | 17474 | 504 | 6,6 % | 1,7 % |
| Plantation | 15731 | 3229 | 6,0 % | 10,9 % |

La politique globale sur les terres provinciales de l'Î.-P.-É. (Comprehensive Provincial Land Policy) régit la conservation, l'aliénation et l'acquisition des terres publiques. Celles-ci ont été évaluées par le sous-comité interministériel d'évaluation des terres provinciales qui, selon le cas, les a déterminées essentielles à la province ou excédentaires et admissibles à l'aliénation. La politique favorise la conservation des zones côtières et protégées, des milieux humides, des ceintures de verdure, des emprises routières éventuelles ainsi que des forêts provinciales et des autres terres boisées importantes, des habitats fauniques, des plages, des dunes, des zones renfermant des caractéristiques géologiques, des lieux patrimoniaux et des sites archéologiques. Les terres ayant un fort potentiel agricole ont souvent été jugées excédentaires et plus susceptibles d'être bien gérées par le secteur privé.



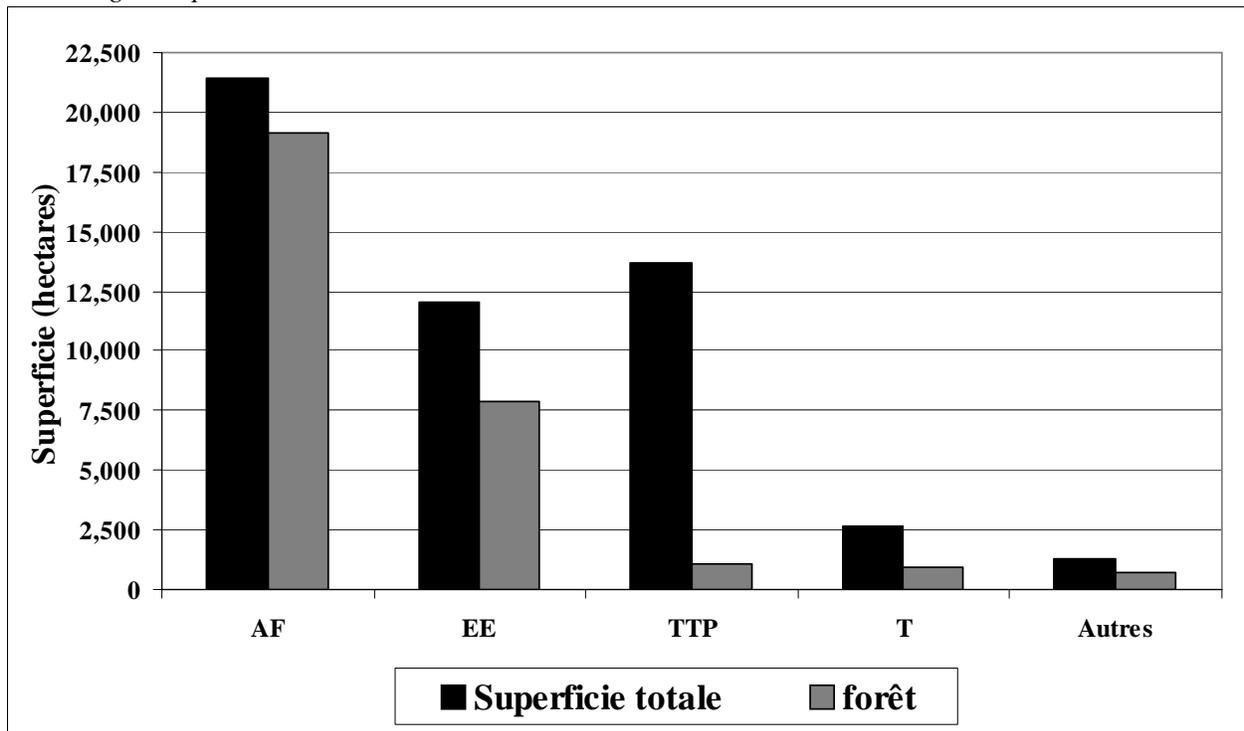
*Plantation de pin rouge,
Muddy Creek*

² **Forêt de milieu sec** : abrite des espèces telles que le hêtre à grandes feuilles, l'érable à sucre, le bouleau jaune et la pruche du Canada; **forêt riche de milieu humide** : abrite l'érable rouge, l'orme d'Amérique, le frêne blanc et le thuya occidental; **épinette noire** : milieux humides et secs où pousse cette espèce; **épinette blanche de friche** : anciennes terres agricoles abandonnées qui se régénèrent en épinette blanche; **perturbée** : terre qui n'entre dans aucune catégorie, y compris celle où poussent des espèces tels le peuplier faux-tremble et le bouleau blanc.

Les terres excédentaires peuvent être vendues ou louées à un juste prix, sous réserve de certaines conditions. Ces conditions comprennent des restrictions concernant le lotissement à des fins résidentielles ou non liées aux ressources, la protection des cours d'eau ainsi que l'application de mesures adéquates contre l'érosion et d'autres mesures d'intendance. Le produit de la vente des terres excédentaires peut servir à l'acquisition de terres exploitables, plus conformes aux objectifs provinciaux.

Les terres publiques sont la propriété du ministère des Transports et des Travaux publics, mais la responsabilité de les gérer est affectée habituellement à d'autres ministères (figure 2). Il incombe aux organismes gestionnaires de prendre des décisions en fonction de leur mandat et de leurs ressources. Exemples d'activités de gestion : aménagement de sentiers, recherche, abattage du bois, plantation d'arbres et construction de routes.

Figure 2 : *Ministères chargés de gérer les terres publiques de l'Île-du-Prince-Édouard. AF : Agriculture, Pêches, Aquaculture et Forêts; EE : Environnement et Énergie; TTP : Transports et Travaux publics; T : Tourisme; Autres : Procureur général, Affaires communautaires et culturelles, Éducation et terres cogérées par au moins deux ministères.*



Selon la loi³, la récolte de produits forestiers sur ces terres doit faire l'objet d'un appel d'offres. Dans les années 1990, des voix s'étaient faites entendre pour garder sur l'Île une plus grande partie du bois abattu sur les terres publiques, et donc accroître de la valeur ajoutée aux produits locaux. Après avoir consulté l'industrie, le gouvernement a décidé d'accepter les offres d'exploiter les peuplements forestiers sur pied des scieries de l'Île seulement. Certains organismes gestionnaires ont craint alors que ces appels d'offres restreints excluaient des petits

³ La *Forest Management Act* (Loi sur la gestion des forêts).

exploitants qui auraient pu proposer d'autres types de gestion, comme la coupe sélective et la coupe par groupes.

À la fin des années 1990, des craintes ont été exprimées concernant, d'une part, la mécanisation de l'industrie de l'abattage manuel, et d'autre part, l'exportation de bois de résineux par les entreprises de sciage. En réponse à ces préoccupations, la Division de la foresterie a commencé en 1999 à exiger qu'au moins 50 p. 100 du bois abattu à la suite d'un appel d'offres sur les terres qu'elle gère doit l'être manuellement. Or, on observe une pénurie d'ouvriers forestiers qualifiés pour l'abattage manuel dans les Maritimes, et l'industrie a de plus en plus de difficulté à satisfaire les exigences en ce sens. Le manque de possibilités de formation, les exigences croissantes en santé et sécurité au travail, et les difficultés à retenir les travailleurs qualifiés et à en recruter de nouveaux ont contribué à cette pénurie. L'industrie a donc demandé récemment de réduire à 10 p. 100 ou d'éliminer complètement l'exigence relative à l'abattage manuel dans les forêts provinciales.

Les modes de gestion des terres forestières publiques varient selon le mandat de l'organisme responsable. Par exemple, les terres du ministère du Tourisme sont gérées à des fins de conservation et de loisirs. Celles gérées par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie comprennent des aires naturelles protégées, des terres faisant partie d'une Aire de gestion de la faune, et des zones tampons boisées bordant des cours d'eau ou des étangs publics. Les terres de la Division de la foresterie, quant à elles, sont gérées à diverses fins : approvisionnement durable en bois, conservation de la faune, biodiversité, loisirs, installations de formation, création d'emplois, programmes éducatifs sur la forêt et autres utilisations communautaires. Le tableau 2 résume les activités menées sur les terres forestières publiques en 2003.

Tableau 2 : *Activités de gestion sur les terres forestières publiques en 2003.*

| Activité | Superficie |
|---------------------------|------------|
| Abattage des arbres | |
| Coupes à blanc | 99,5 ha |
| Coupes par groupes | 27,1 ha |
| Coupes par bandes | 7,4 ha |
| Éclaircies | 15,3 ha |
| Plantation d'arbres | 116,6 ha |
| Entretien des plantations | |
| Chimique | 34,8 ha |
| Manuel | 35,4 ha |
| Construction de routes | 0,2 km |
| Entretien des routes | 17,1 km |
| Aménagement de sentiers | 1,5 km |
| Entretien des sentiers | 11,5 km |



*Peuplement de feuillus tolérants,
Valleyfield*

Tendances

On constate deux tendances clés concernant les terres forestières publiques : accroissement de la demande de la part du secteur privé et pénurie d'ouvriers qualifiés pour l'abattage manuel.

Demandes visant les terres publiques

Les demandes visant les terres publiques comprennent les demandes de localités désireuses d'aménager des sentiers ou d'autres installations récréatives; les propositions de vente ou de don de terres publiques provenant de particuliers ou de groupes (qui, souvent, veulent convertir les terres à l'agriculture, à la culture du bleuets, à la construction résidentielle ou à d'autres fins non liées à la forêt); et les pressions exercées par des particuliers ou des collectivités pour y abattre du bois ou d'autres produits sans passer par un appel d'offres. Les ressources en résineux sur les terres privées étant pratiquement épuisées, il est possible que le secteur privé demande l'accès aux ressources des terres publiques. De plus, à mesure que le plein air et l'écotourisme grandiront en popularité, les demandes d'accéder aux terres publiques et de les aménager à ces fins devraient s'accroître.

Lorsqu'on considère que plus de 90 p. 100 du territoire de l'Île appartient à des intérêts privés, les terres publiques de la province offrent de grandes possibilités de loisirs, d'observation des oiseaux, de chasse, de pêche, de piégeage, de randonnée et d'autres activités de plein air. À cet égard, on note de façon isolée l'apparition de plus en plus de panneaux d'interdiction de passer sur les terres privées de l'Île, mais le phénomène est difficile à suivre. Certains ont d'ailleurs demandé au gouvernement provincial de réviser la législation sur la violation du droit de propriété. Une plus grande préoccupation au sujet de l'intrusion sur les terres privées pourrait entraîner une plus forte demande concernant les possibilités récréatives des terres publiques.

Ouvriers qualifiés pour l'abattage manuel

Depuis quelques années, les propriétaires de scierie ont de plus en plus de difficulté à trouver des ouvriers qualifiés pour l'abattage manuel, et donc à respecter les exigences des contrats d'exploitation des peuplements forestiers sur pied. Le resserrement des normes de sécurité au travail et des exigences de l'*Occupational Health and Safety Act* (Loi sur la santé et la sécurité au travail), les taux élevés d'indemnisation des accidents du travail et la perte d'intérêt pour le travail manuel ont contribué à cette pénurie. C'est pourquoi les propriétaires de scierie de l'Île ont demandé l'assouplissement ou l'élimination de l'exigence selon laquelle 50 p. 100 des arbres abattus sur les terres gérées par la Division de la foresterie le soient manuellement. L'industrie a également réclamé le retour à un processus d'appel d'offres ouvert pour l'exploitation des peuplements forestiers sur pied (plutôt que d'inviter les scieries). L'abattage du bois sur les terres gérées par la Division de la foresterie génère des retombées d'environ 280 000 \$ chaque année.

Commentaires et recommandations formulés jusqu'à présent

Dans son chapitre portant sur les terres provinciales, le **rapport de la table ronde** décrit ces espaces comme l'un des secrets les mieux gardés de la province. Il indique aussi que, selon les Insulaires qui se sont exprimés à ce sujet, le secteur public doit participer davantage à la gestion de ces terres, lesquelles doivent devenir des modèles de bonne gestion; il faut aussi être très prudent avant de décider de louer ou de vendre des terres publiques. Le rapport insiste sur le besoin, pour le public, de prendre part aux décisions de gestion, et il recommande que les plans

de gestion soient soumis à l'examen et à la rétroaction du public à tous les cinq ans. Il recommande aussi que les plans de gestion favorisent d'abord la diversité, qu'ils prévoient des coupes par groupes ou des coupes d'abri à petite échelle et qu'ils privilégient les espèces indigènes de fin de succession. En plus de préconiser l'adoption d'une politique de « perte nette nulle » concernant les terres publiques, le chapitre sur la gestion du paysage et de la biodiversité recommande que le gouvernement conserve et étende les terres publiques dans les bassins hydrographiques où au moins 50 p. 100 du territoire est constitué de zones cultivées ou urbaines.

Le **Conseil sur les forêts publiques** a aussi constaté que le public portait un vif intérêt envers ces terres. En plus de vouloir savoir où se trouvent les forêts publiques, ce qu'elles abritent et comment on les utilise, le public s'est dit intéressé à participer davantage aux décisions relatives à leur gestion. Il souhaite aussi avoir un meilleur accès à de petites quantités de produits forestiers. Aux réunions du Conseil, de nombreux intervenants ont parlé du besoin d'accorder plus d'attention aux divers bénéfices des forêts : faune, flore, pêche, observation d'oiseaux, protection de l'eau et loisirs ont été mentionnés. Les boisés de démonstration ont aussi été évoqués favorablement, et on a suggéré que leur utilisation soit étendue de façon à mettre en valeur la gamme complète des techniques de gestion forestière.

En 1997, 100 p. 100 des répondants au **questionnaire relatif à la consultation sur les forêts provinciales** se sont prononcés en faveur de la création de forêts provinciales et du maintien des terres forestières du gouvernement. En outre, la majorité (de 75 à 100 p. 100) ont appuyé l'amélioration des forêts et du bois, l'accès à des fins récréatives et éducatives, la conservation de la faune, la protection des aires naturelles et le développement de produits forestiers non ligneux.

Des **sondages d'opinion publique** ont révélé que, entre 2000 et 2003, la proportion de répondants satisfaits de l'accès aux terres publiques à des fins récréatives a baissé de 93 p. 100 à 77 p. 100, tandis que la proportion de ceux qui estiment que les forêts publiques sont bien gérées est passée de 44 p. 100 à 51 p. 100.

Questions clés

1. Le public juge-t-il prioritaire la question des terres publiques?
2. Quels bénéfices les forêts publiques présentent-elles?
3. Quels devraient être l'objectif ou les objectifs principaux de la gestion des forêts publiques?
4. Quels types de gestion forestière⁴ ou d'autres activités⁵ devrait-on privilégier sur ces terres?
5. Le public devrait-il participer davantage à la gestion des terres publiques? Si oui, de quelle façon?

⁴ Exemples d'activités de gestion forestière : coupe à blanc, coupe par groupes, coupe par bandes, éclaircie, coupe sélective, dégagement des arbres d'avenir, plantation d'enrichissement, élagage des arbres, établissement et entretien de plantations, utilisation d'herbicides, plantation d'espèces indigènes, plantation d'espèces non indigènes, construction de routes, aménagement de sentiers et aménagement de la faune.

⁵ Exemples d'autres types d'activités : recherche sur la forêt et la faune, plantation expérimentale d'espèces non indigènes, amélioration des semences d'arbre et éducation du public.

3.2 Enjeu essentiel n° 2 – les forêts sur les terres non labourées

Contexte

Les premiers auteurs à avoir écrit sur la province l'ont décrite comme une île recouverte de forêts dominées par des essences d'ombre : hêtre à grandes feuilles, érable à sucre, bouleau jaune, pruche du Canada et pin, entre autres espèces. Certains écrits évoquent des mâts de 22 m de haut et de 60 cm de diamètre fabriqués avec des pins rouges de l'Île. D'autres décrivent des pruches du Canada faisant plus de 1 m de diamètre et plus de 27 m de hauteur, et des bouleaux jaunes de près de 2 m de diamètre, qui dominent de très haut le tapis forestier. On croit que, dans les années 1800, les forêts couvraient 95 p. 100 de la province, et que les arbres multisentennaires étaient la norme.



Feuillus sur une terre non labourée

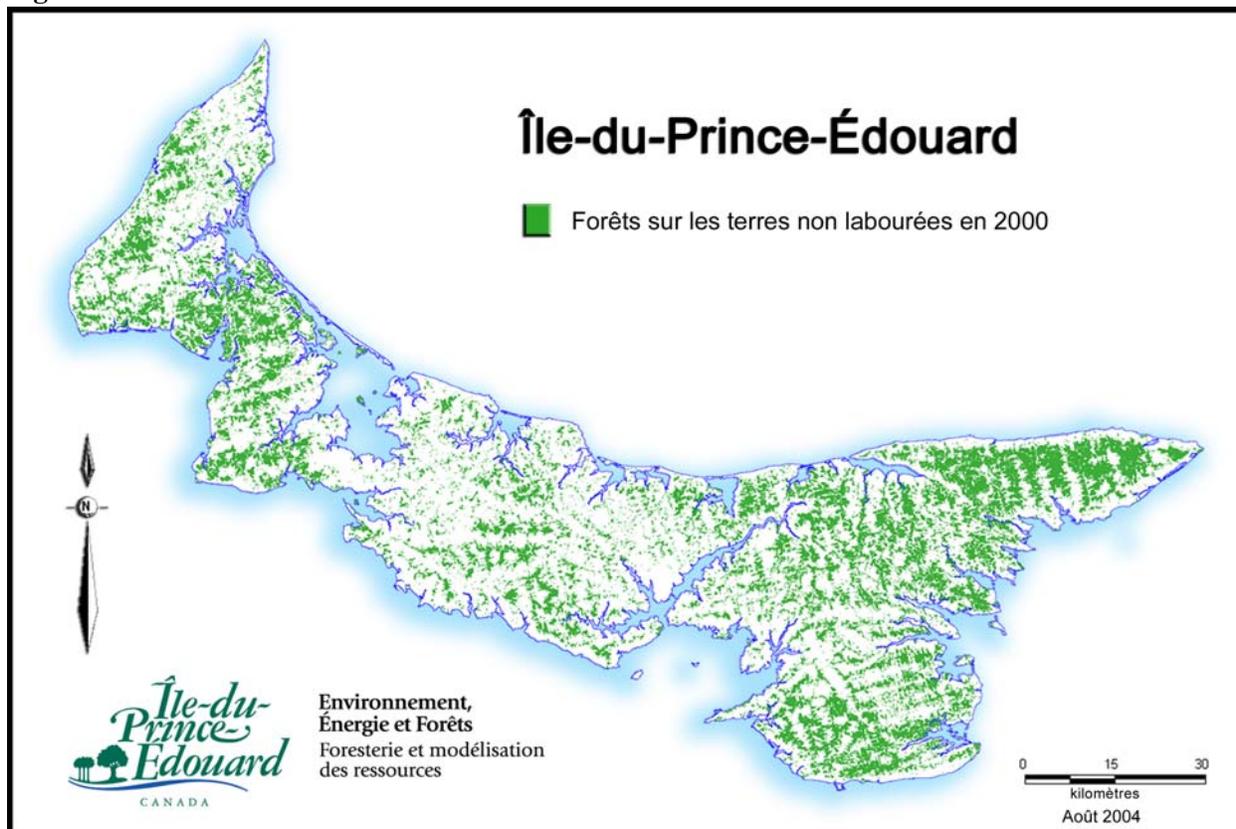
En 1901, la population de l'Î.-P.-É. était passée de quelques milliers de personnes à plus de 100 000, et près de 70 p. 100 des terres boisées de l'Île avaient été défrichées et labourées. Les forêts restantes avaient été grandement perturbées par l'abattage des arbres, utilisés pour la construction, le chauffage et l'exportation, et par de multiples feux d'origine humaine. Malgré ces éléments, les forêts qui poussent sur les terres ayant toujours échappé au défrichage et au labourage sont différentes de celles qui réapparaissent sur les terres agricoles abandonnées. Dans les milieux secs, on peut reconnaître ces forêts à leur terrain accidenté, issu du déracinement des arbres et de leur lente décomposition après qu'ils sont tombés. Ce genre de topographie, caractérisé par un sol couvert de buttes et de dépressions et par des vallons en berceau, peut prendre des siècles à se former et ne se retrouve pas sur des terres qui ont été cultivées.

En analysant des photographies aériennes de l'Î.-P.-É. qui datent de 1935 et en retirant les terres agricoles en régénération, on peut tracer une carte du territoire qui était encore boisé en 1900. Les forêts qui n'ont pas l'air d'avoir été touchées sur des photos aériennes ultérieures prises en 1958, 1974, 1990 et 2000 sont des forêts se trouvant sur des terres non labourées. Selon cette cartographie, il y aurait environ 154 000 hectares de ce type de forêt à l'Î.-P.-É. (figure 3).

Certaines des forêts qui poussent sur des terres non labourées sont situées dans des zones relativement moins perturbées qui sont en fin de succession. On parle parfois, dans leur cas, de « vieilles forêts ». Ce terme est aujourd'hui utilisé abusivement – les véritables vieilles forêts étant rares – mais on le retrouve dans des commentaires et des recommandations recueillis jusqu'à maintenant. D'autres forêts ont été la cible de coupes intensives et de coupes à blanc; dans certains cas, on a aménagé des plantations commerciales de résineux. En 2000, environ 94 p. 100 de ces forêts étaient formées d'espèces indigènes, 5,5 p. 100 avaient été coupées à blanc, et 0,2 p. 100 comprenait des espèces non indigènes. Bien qu'elles aient été grandement perturbées, les forêts situées sur des terres non labourées abritent une grande partie des derniers

vestiges de la Forêt acadienne de l'Île, où poussent le hêtre à grandes feuilles, le bouleau jaune, l'érable à sucre, la pruche du Canada et le frêne noir, entre autres espèces. Pour cette raison – et compte tenu des caractéristiques indiquées ci-dessous – ces zones sont celles où la régénération des forêts a le plus grande chance de réussir.

Figure 3 : Forêts sur les terres non labourées restant en 2000 à l'Î.-P.-É.



Même si elles ont subi de profondes transformations depuis l'arrivée des Européens, les forêts qui poussent sur les terres non labourées présentent des caractéristiques importantes, dont les suivantes.

- **Sols** — Les sols sont des systèmes vivants et complexes dans lesquels des facteurs physiques, chimiques et biologiques interagissent. Le labourage et la culture du sol perturbent les horizons supérieurs du sol et en bouleversent la structure, la chimie et la biologie. Ils compriment les pores entre les particules qui permettent l'aération et l'écoulement de l'eau, entraînent une réduction de la matière organique, modifient les concentrations en éléments nutritifs et provoquent des changements importants chez la flore et la faune du sol (vers, insectes, bactéries, champignons, etc.). Les sols qui ont été labourés, cultivés, comprimés et érodés par la pluie et l'eau de fonte ne retiennent plus les banques de semences d'espèces indigènes, les micro-organismes ou certains animaux comme les carabes et d'autres insectes. C'est d'ailleurs sous les terres non labourées que l'on trouve les derniers sols forestiers de l'Î.-P.-É.

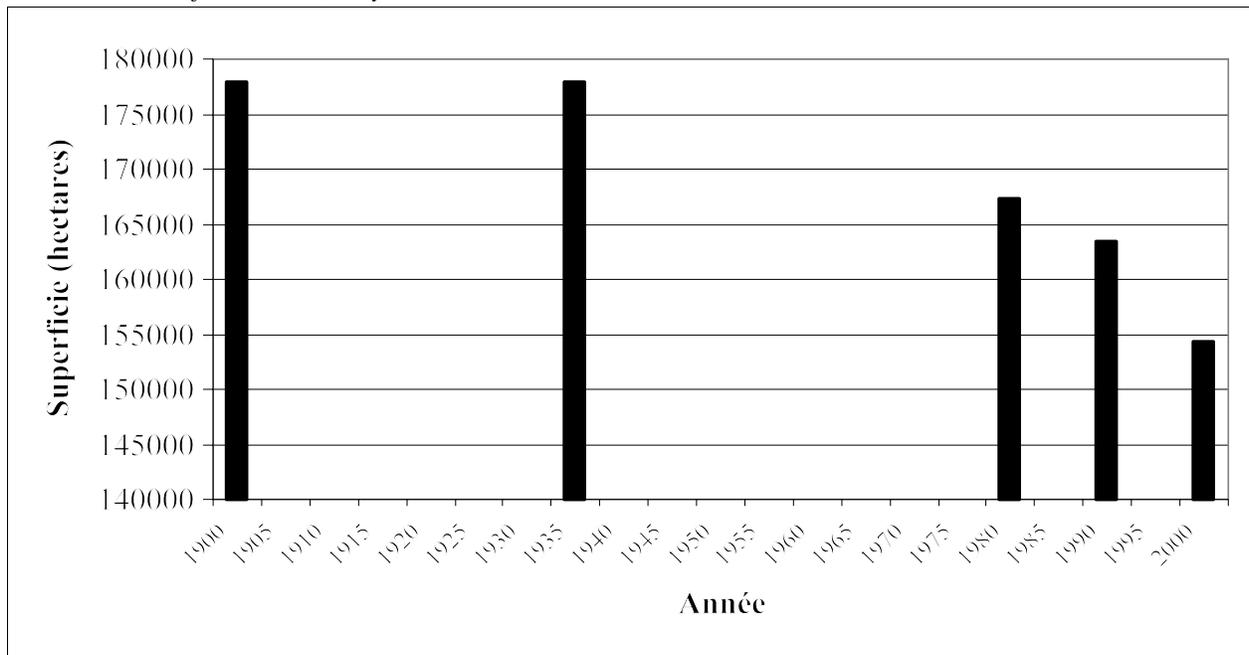
- **Diversité des espèces indigènes**⁶ — Les forêts qui croissent sur les terres non labourées abritent plusieurs centaines d'espèces de plantes indigènes, dont bon nombre sont importantes économiquement et écologiquement. On y trouve des plantes médicinales telles que l'if du Canada, le ginseng à trois folioles et l'hamamélis, des raretés comme les orchidées flamboyantes et les délicates fougères à grappes, de même que des fleurs sauvages populaires comme le trille ondulé et le trille penché. Des observations et des recherches plus approfondies sur ces forêts ont révélé des plantes que l'on croyait absentes de l'Î.-P.-É. Par exemple, les mousses et les lichens sont mal connus, mais bon nombre sont uniques aux forêts des terres non labourées. Les lichens, en particulier, sont des indicateurs importants de la qualité de l'habitat et de l'air, et ils peuvent révéler les tendances à court et à long terme du milieu. Ces forêts attirent aussi une grande variété d'oiseaux. Dans le cadre du programme international Partenaires d'envol, voué à la conservation des oiseaux, certains types de vieilles communautés forestières de la région ont été jugées hautement prioritaires au chapitre de la conservation.
- **Interactions entre les espèces** — Les forêts sont le théâtre de toute une gamme d'interactions complexes que les chercheurs commencent seulement à comprendre. Par exemple, de nouvelles recherches ont révélé que des champignons poussant sur le bec des pics-bois jouent un rôle clé dans la décomposition des arbres morts, et aident ainsi à créer des arbres à cavités qui s'avèrent utiles pour de nombreuses espèces. De même, des écureuils volants transportent partout dans la forêt des champignons qui procurent aux arbres des éléments nutritifs bénéfiques. Enfin, les fourmis aident à éparpiller les graines de quelque 30 p. 100 des plantes qui fleurissent au printemps dans ces forêts. Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses interactions complexes qui se produisent dans les forêts poussant sur les terres non labourées.
- **Résistance et adaptation** — Parce qu'elles abritent des plantes d'espèces et d'âges divers, les forêts des terres non labourées sont plus résistantes aux perturbations telles que les maladies, les insectes et le feu. De plus, des recherches menées récemment dans l'Est du Canada laissent croire que la diversité génétique et le succès de reproduction tendent à augmenter avec le temps dans les forêts. Les forêts plus vieilles auraient aussi plus de facilité à s'adapter aux changements climatiques et à d'autres perturbations, comme l'arrivée de nouveaux insectes et de nouvelles maladies.
- **Stockage du carbone** — L'augmentation du taux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère a été liée au réchauffement de la planète et aux changements climatiques. Or, les vieilles forêts mixtes sont de formidables réservoirs de carbone. Elles empêchent le carbone de se retrouver dans l'atmosphère en le conservant pendant des siècles dans les brindilles, les feuilles, les troncs, les débris et les racines des végétaux, de même que

⁶ La diversité des espèces est plus qu'une question de quantité. Un terrain déboisé peut abriter plus d'espèces de plantes qu'une forêt de feuillus en milieu sec, mais il s'agira surtout d'espèces communes qui peuvent vivre dans n'importe quel habitat (ex. : espèces indigènes envahissantes comme la framboise et la fougère aigle, ou espèces non indigènes comme l'épervière). La forêt de feuillus compte peut-être moins de plantes, mais on y trouve des espèces indigènes plus rares et qui exigent des habitats particuliers (ex. : le botryche de Virginie et la verge d'or zigzag). La framboise et la fougère aigle peuvent se passer de coupes forestières, mais le botryche de Virginie et la verge d'or zigzag ne poussent que dans certains types de forêt.

dans le sol. La protection des forêts revêt donc une grande importance dans le cycle du carbone. Au Nouveau-Brunswick, des chercheurs ont d'ailleurs conclu que le remplacement de vieilles forêts mixtes par des arbres à croissance rapide entraînerait une hausse considérable des émissions nettes de carbone.

Bref, les forêts poussant sur les terres non labourées constituent des réserves importantes de sols, d'espèces, de diversité génétique, d'interactions biologiques complexes et de carbone.

Figure 4 : *Superficie des forêts poussant sur les terres non labourées de l'Île-du-Prince-Édouard, de 1900 à 2000. Au cours du XX^e siècle, plus de 23 600 hectares de ces forêts ont été convertis à des utilisations non forestières, le rythme de conversion s'étant accéléré dans la dernière décennie.*



Tendances

De par leur définition même, les forêts poussant sur les terres non labourées ne peuvent être créées; dans le meilleur des cas, on peut maintenir telles quelles les terres actuelles. Même si ces forêts n'ont pas subi, dans la dernière décennie, l'exploitation intensive observée sur les terres agricoles abandonnées, la hausse récente du prix du pétrole pourrait faire augmenter la demande de bois destiné au chauffage et à d'autres besoins. En outre, les pressions exercées par différents secteurs continuent d'entraîner la conversion de ces terres à des utilisations non forestières, comme l'agriculture et la construction résidentielle. En fait, près de 40 p. 100 des terres converties depuis 1900 l'ont été dans les dix dernières années. Les forêts des terres non labourées disparaissent donc de plus en plus rapidement (figure 4).

Commentaires et recommandations formulés jusqu'à présent

Le **rapport de la table ronde** ne mentionne explicitement les « vieilles » forêts qu'une fois. Il indique qu'il en reste très peu à l'Île. Le rapport recommande cependant de mettre moins l'accent sur le reboisement en résineux, et plus sur le travail sylvicole dans les peuplements de fin de succession, parmi lesquels on compte les forêts des terres non labourées. Il recommande

également que l'abondance et la distribution des communautés forestières fassent partie des indicateurs de la diversité.

Il s'est avéré, lors des réunions du **Conseil sur les forêts publiques**, que le public se soucie de la diversité et de la rareté des espèces ainsi que de la protection des forêts, y compris les vieilles forêts et les forêts de fin de succession.

Comme pour les terres publiques, les Insulaires ont manifesté un vif intérêt pour les forêts poussant sur les terres non labourées, et plus particulièrement pour le terme de *vieille forêt*. Dans le **sondage auprès des propriétaires de boisé**, 60 p. 100 des répondants ont convenu que plus d'efforts doivent être déployés pour la protection des vieilles forêts. Deux autres questions portaient sur la protection des forêts; elles ne faisaient pas expressément référence aux vieilles forêts ni aux forêts des terres non labourées, mais elles témoignent de ce que les propriétaires pensent de la protection : 51 p. 100 se préoccupent du manque d'incitatifs à la conservation, et 63 p. 100 conviennent que le gouvernement devrait offrir des incitatifs aux propriétaires privés pour qu'ils créent des aires protégées.

L'organisme **Island Nature Trust** a établi que les peuplements de feuillus de fin de succession et en milieu sec sont sous-représentés dans le réseau des aires protégées de l'Î.-P.-É. Il a d'ailleurs recommandé qu'une plus grande superficie de ces forêts soit protégée.

Questions clés

1. Le public juge-t-il prioritaire la conservation des dernières forêts poussant sur les terres non labourées de l'Île-du-Prince-Édouard?
2. Si oui, quels types de gestion⁷ devrait-on privilégier ou défavoriser sur ces terres?
3. Quels types de gestion devrait-on privilégier ou défavoriser dans les forêts qui se régénèrent sur les terres labourées (agricoles)?
4. Compte tenu que près de 90 p. 100 des terres boisées de l'Île sont privées, comment devrait-on privilégier ou défavoriser leur gestion⁸?

⁷ Exemples : coupe à blanc, coupe par groupes, coupe par bandes, éclaircie, coupe sélective, dégagement des arbres d'avenir, plantation d'enrichissement, élagage des arbres, établissement et entretien de plantations, utilisation d'herbicides, plantation d'espèces indigènes, plantation d'espèces non indigènes, aménagement de sentiers et aménagement de la faune.

⁸ Certaines activités peuvent être privilégiées ou défavorisées par divers moyens, y compris la réglementation, l'éducation, l'aide/soutien technique et les incitatifs ou moyens de dissuasion comme la taxation.

3.3 Enjeu essentiel n° 3 – la qualité de vie

Contexte

Les forêts sont et demeureront une source importante de produits forestiers, ligneux ou non; il en est question dans la section 3.6. En général, ces produits sont faciles à quantifier. Il n'en est pas de même pour la richesse naturelle – c'est-à-dire la valeur des biens et des services non commercialisables – dont on tient rarement compte dans les bilans financiers. Pourtant, les forêts contribuent à l'approvisionnement en eau et à sa qualité, à la qualité de l'air, à la diversité des habitats et des espèces et à l'esthétique du paysage. Ces biens et services sont liés directement à la qualité de vie dont jouissent les Insulaires et à la prospérité à long terme de la province.



Mer, champs et forêts : un paysage typique de l'Île

Approvisionnement en eau et qualité de l'eau – L'accès à de l'eau propre en quantité suffisante est essentiel au bien-être de chaque Insulaire et de nombreuses industries de la province. Les forêts contribuent de diverses façons à l'eau de surface et à l'eau souterraine, par exemple :

- Lors de pluies abondantes, les feuilles, les brindilles et les branches des forêts étagées retiennent jusqu'à 25 p. 100 de l'eau. Cette eau s'évapore ensuite pour retourner dans l'atmosphère plutôt que de couler dans les ruisseaux et les rivières, ce qui augmenterait le risque d'inondation et l'érosion du sol.
- La majeure partie de la pluie qui atteint le tapis forestier finit par rejoindre petit à petit les aquifères souterrains qui nous alimentent en eau potable et alimentent les ruisseaux et les rivières. La forêt agit ainsi comme une éponge : plutôt que de laisser la pluie envahir rapidement les cours d'eau, elle stocke l'eau et la libère plus lentement.
- Cette libération lente réduit non seulement l'érosion du sol, mais elle permet également aux forêts de filtrer l'eau de pluie et de ruissellement, ce qui augmente encore plus la bonne qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine.
- Les bassins hydrographiques plus boisés offrent souvent une eau de meilleure qualité. Un sondage effectué en 1997, par exemple, a révélé que les cours d'eau du bassin de la rivière Dunk – où le couvert forestier a été réduit de 27 p. 100 – comprenaient plus de 2,2 mg de nitrates par litre d'eau, alors que ceux du bassin de la rivière Morell, recouvert à 67 p. 100 de forêts, comprenaient moins de 0,2 mg de nitrates par litre d'eau.
- Les forêts jouent un rôle majeur dans le cycle de la collecte, de l'épuration et de la redistribution de l'eau. Les arbres peuvent pomper l'eau souterraine afin d'en nourrir leurs branches et leurs feuilles, et rendre cette eau dans l'atmosphère d'où elle peut retomber sous forme de pluie.

- En plus de filtrer l'eau de ruissellement, les forêts bordant les ruisseaux et les rivières forment d'importants habitats fauniques, empêchent l'eau de trop se réchauffer pour les plantes et les animaux qui y vivent, et dispensent leurs feuilles et d'autres matières organiques qui sont à la base de la chaîne alimentaire en milieu aquatique. Ces forêts riveraines font partie des régions les plus productives de la province et sont d'une importance cruciale aussi bien pour la qualité de l'eau de surface que pour la faune. En bref, les forêts réduisent l'érosion et le risque d'inondation, alimentent les nappes d'eau souterraines et améliorent la qualité de l'eau potable et les habitats aquatiques. Ces bénéfices ont une valeur estimable. En voici un exemple : en 1996, le service des eaux de la ville de New York a évalué qu'il en coûterait six milliards de dollars US (et 500 millions de dollars en frais d'exploitation annuelle) pour construire un système de traitement de l'eau pouvant offrir les mêmes services que les forêts des bassins hydrographiques de la région des Catskills et du Delaware. La ville a finalement décidé d'investir 1,5 milliard de dollars dans la protection de ces bassins et dans la qualité de leur eau.

Qualité de l'air – Les arbres aident à filtrer l'air des polluants tels que le dioxyde de soufre et le monoxyde de carbone, les métaux lourds et les particules infimes qui peuvent causer des troubles respiratoires. Une étude récente a démontré que, dans un parc urbain de 200 hectares, les arbres éliminent chaque jour 20 kg de particules, 4 kg de dioxyde d'azote, près de 3 kg de dioxyde de soufre et 1 kg de monoxyde de carbone. On a évalué la valeur de ces services d'épuration de l'air à 136 \$US par jour en se basant sur une technologie antipollution.

Habitat faunique et diversité des espèces – Les forêts offrent un habitat essentiel à un grand nombre de plantes et d'animaux indigènes de l'Île-du-Prince-Édouard. Des recherches canadiennes ont démontré que les populations d'espèces vivant en forêt déclinent au même rythme que les forêts; selon Environnement Canada, les bassins hydrographiques devraient être boisés dans une proportion d'au moins 30 p. 100. La vaste majorité des espèces indigènes de la province – près de 900 types de plantes, plus de 300 espèces d'oiseaux, 24 espèces de mammifères, 10 espèces d'amphibiens et 3 espèces de reptiles – dépendent directement des forêts ou des marécages en milieu forestier pour avoir une eau de qualité en quantité. Certains de ces animaux et de ces plantes sont d'une grande importance pour les produits qu'ils procurent (ex. : bois d'oeuvre, nourriture, fourrures, médicaments). Les habitats naturels et la faune sont aussi la source d'activités de plein air et d'apprentissage. Une étude faite par Environnement Canada a démontré que, en 1996, les gens ont dépensé 24,6 millions de dollars en activités relatives à la nature à l'Î.-P.-É., ce qui a entraîné des retombées économiques de 87,8 millions de dollars et maintenu 690 emplois.



Route du patrimoine, comté de Queens

Esthétique du paysage – Les Insulaires ont la beauté de leur province à coeur, et le paysage représente la pierre angulaire de l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard. Des

sondages d'opinion publique démontrent que plus de 95 p. 100 des Insulaires croient que la combinaison de terres agricoles et de forêts forment un paysage attrayant pour l'Î.-P.-É. De même, des rapports sur les retombées économiques démontrent systématiquement que les visites touristiques et les activités douces sont les raisons principales pour lesquelles les touristes choisissent de visiter notre province, loin devant la plage, le magasinage ou d'autres activités. En 2003, les visiteurs ont dépensé environ 345,6 millions de dollars à l'Île, en vacances ou par affaires. La forêt, qui couvre 45 p. 100 de la surface de l'Île, contribue donc grandement au paysage de l'Î.-P.-É., à son industrie touristique et au mieux-être des Insulaires.

Tendances

Des sondages d'opinion publique ont montré que, entre 2000 et 2003, la qualité de l'eau est devenue un grand sujet de préoccupation des Insulaires. En effet, les taux de nitrates dans les cours d'eau de l'Île augmentent depuis des dizaines d'années. Le phénomène a été plus marqué dans les bassins hydrographiques où le couvert forestier est faible. À cet égard, le *Rapport sur l'état de l'environnement* signale que les taux de nitrates dans les puits privés augmentent graduellement depuis vingt ans, et que la proportion des puits testés qui ne satisfont pas les Recommandations pour la qualité des eaux au Canada est passée de 3,5 p. 100 en 2000 à 5,2 p. 100 en 2002.

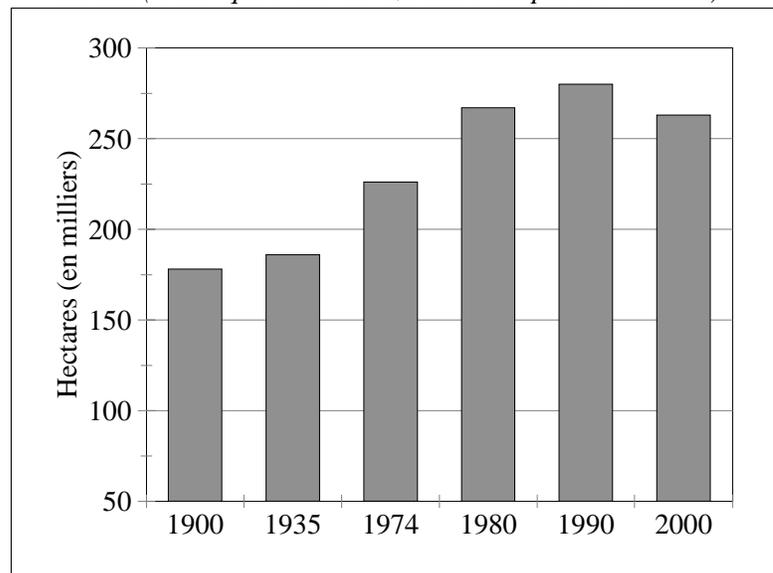
Le *Rapport sur l'état de l'environnement* indique aussi que la qualité de l'air est bonne à l'Î.-P.-É., c'est-à-dire que, selon les endroits, elle atteint ou dépasse les normes nationales. Les indicateurs utilisés dans le rapport ne révèlent aucune tendance particulière quant aux concentrations en dioxyde de soufre, aux pluies acides et aux particules.

Les changements dans la superficie et la composition des forêts se répercutent sur les bénéfices qu'offrent ces dernières. Le rapport sur l'état des forêts montre que, depuis 1990, 6 p. 100 de la forêt (environ 16 500 hectares) ont été convertis à d'autres utilisations, surtout l'agriculture.

C'était la première fois en un siècle que le couvert forestier diminuait à l'Î.-P.-É. (figure 5). Le rapport signale aussi que la forêt de l'Île est plus jeune et plus faible en volume qu'en 1990 (âge moyen des arbres : 48 ans en 1990 et 44 ans en 2000; volume de 31,9 millions de cordes en 1990, et de 24,1 millions en 2000).

Dans la dernière décennie, l'étendue des communautés forestières riches en espèces et de celles abritant des plantes et des animaux rares a diminué, tandis que l'étendue des communautés pauvres en espèces et accueillant de fortes proportions d'espèces non indigènes a

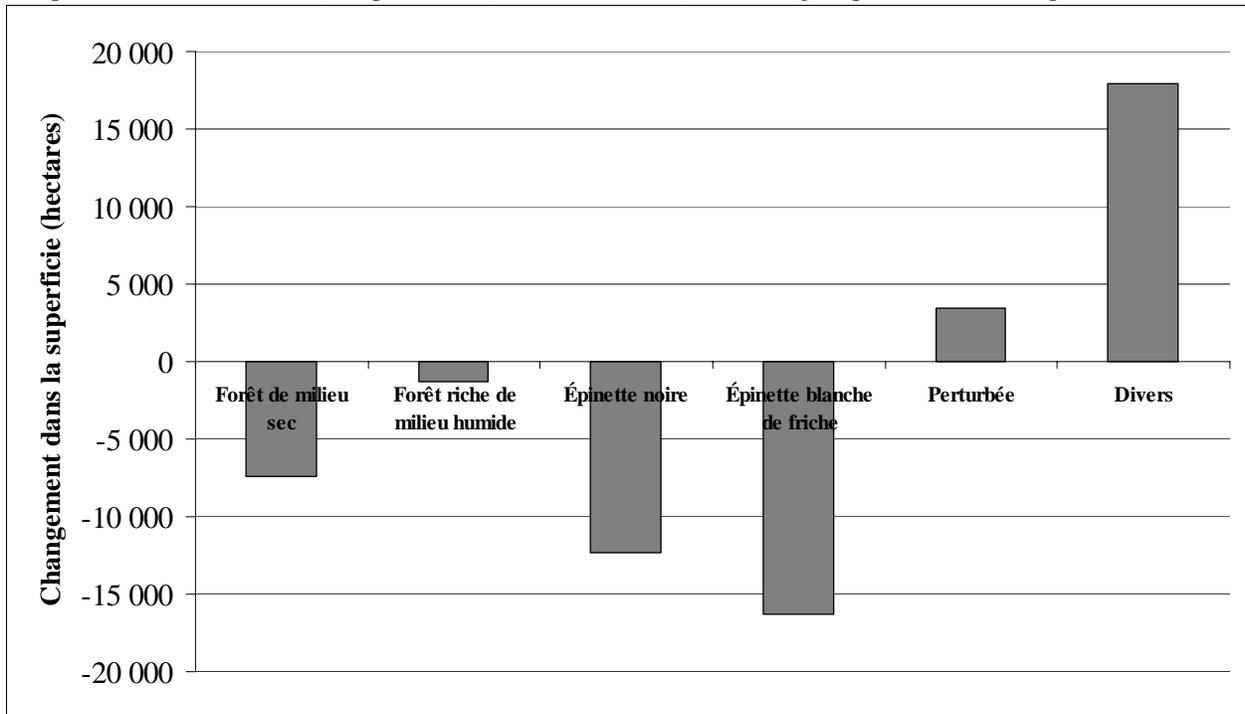
Figure 5 : Superficie de la forêt à l'Île-du-Prince-Édouard au XX^e siècle. (Noter que l'axe horizontal n'est pas à l'échelle.)



augmenté. Comme l'indique la figure 6, par exemple, le type de forêt « Divers » a affiché le plus grand changement de superficie depuis 1990 – une hausse de 17 920 hectares. Sur le plan de la flore du sol, ces communautés sont les plus pauvres en espèces indigènes et les plus riches en espèces non indigènes. Certaines de ces communautés sont temporaires. Par exemple, si elle n'est pas convertie à une utilisation non forestière, une terre classée déboisée (Divers) se régénère naturellement ou pourra être gérée activement de façon à devenir une communauté forestière riche en espèces.

Figure 6 : *Changements dans la superficie des communautés forestières (types) de l'Î.-P.-É. entre 1999 et 2000.*

Forêt de milieu sec : se définit par la présence de l'érable à sucre, du hêtre à grandes feuilles, du bouleau jaune et de la pruche du Canada; **forêt riche de milieu humide :** abrite l'érable rouge, l'orme d'Amérique, le frêne blanc et le thuya occidental; **épinette noire :** milieux humides et secs où pousse cette espèce; **épinette blanche de friche :** anciennes terres agricoles qui se régénèrent en épinette blanche; **perturbée :** terre qui ne compte aucune des espèces indicatrices précisées ci-dessus (ex. : terre où poussent le peuplier faux-tremble et le bouleau blanc); et **Divers :** comprend les terres déboisées, les plantations, les forêts brûlées, endommagées par le vent ou composées d'aulne.



Commentaires et recommandations formulés jusqu'à présent

Dans son chapitre sur la gestion du paysage et de la biodiversité, le **rapport de la table ronde** signale qu'il est préférable d'inciter plutôt que d'obliger par la loi l'aménagement et le maintien de haies et l'application de nouvelles pratiques d'exploitation forestière. Selon les recherches effectuées à cet égard, tout indique qu'une superficie minimale de forêt et d'autres étendues de végétation permanente sont nécessaires au maintien d'un bassin hydrographique en santé; en effet, la qualité des habitats et de l'eau diminue lorsque plus de 50 p. 100 des terres sont cultivées ou que l'urbanisation couvre plus de 10 à 20 p. 100 du territoire. Le rapport recommande que le gouvernement aide les groupes communautaires à mettre en oeuvre des plans de gestion permettant d'aborder la question du maintien d'un couvert forestier minimal, et qu'il

conserve et étende les terres publiques dans les bassins hydrographiques où au moins 50 p. 100 du territoire est consacré à l'agriculture ou urbanisé. Il recommande également la mise en place d'incitatifs financiers servant à améliorer les haies existantes et à en aménager de nouvelles. Enfin, il recommande l'adoption d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés, dont les suivants : abondance et distribution des communautés forestières; rapport de la composition de la forêt à la bordure et à l'intérieur; abondance de la faune à l'intérieur de la forêt; et kilomètres de haies par zone agricole.

Les principales raisons qu'ont avancées les répondants au **sondage auprès des propriétaires de boisé** pour devenir propriétaire d'une forêt concernent la qualité de vie : espoir pour les générations à venir, espaces verts, conservation des écosystèmes et de la faune, patrimoine et qualité de l'eau. En ce qui a trait à la préservation des habitats fauniques, l'utilisation de la coupe sélective a été jugée comme une technique de gestion acceptable par 75 p. 100 des répondants, et les coupes laissant des bouquets d'arbres, convenable par 71 p. 100 d'entre eux. On pourrait donc en déduire que la propriété et la gestion des forêts reposent plus sur des valeurs de la société que sur la récolte des produits du bois, mais il s'avère que, à l'Î.-P.-É., pratiquement toute l'exploitation forestière a lieu sur des terres privées.

Selon des **sondages d'opinion publique**, plus de 90 p. 100 des Insulaires estiment que la combinaison de terres agricoles et de forêts agrémentent le paysage, mais 64 p. 100 croient que l'exploitation forestière enlaidit le paysage.

Questions clés

1. Le public juge-t-il prioritaire la question des contributions de la forêt à sa qualité de vie?
2. Si oui, quel doit être le rôle du gouvernement à cet égard?
3. Le gouvernement devrait-il tenter d'accroître la surface boisée à l'Île en créant de nouvelles forêts? Si oui, comment doit-il s'y prendre (espèces utilisées, soutien des propriétaires fonciers), et à quelles régions doit-on se consacrer en priorité?

3.4 Enjeu essentiel n° 4 : l'éducation et la formation

Contexte

L'éducation est largement reconnue comme un outil important dans la promotion d'une gestion durable des forêts. Contrairement aux propriétaires de terres agricoles, les propriétaires de terrains boisés font rarement leur travail eux-mêmes. Alors qu'un agriculteur participe directement à l'ensemencement et à l'entretien des terres, aux récoltes et à la vente du produit récolté, la majorité des propriétaires de terrains boisés s'attendent à ce que le gouvernement et l'industrie fassent à leur place la gestion des ressources forestières sur le terrain. Ces propriétaires se fient donc grandement aux conseils que leurs donnent les techniciens en sciences forestières, les entrepreneurs privés, les voisins et les autres propriétaires, les experts-conseils privés ou les groupes de gestion des bassins hydrographiques. Les programmes d'éducation pour propriétaires, entrepreneurs et autres professionnels forestiers de même que le grand public ont tous un rôle à jouer dans l'avenir des forêts de l'Île-du-Prince-Édouard.



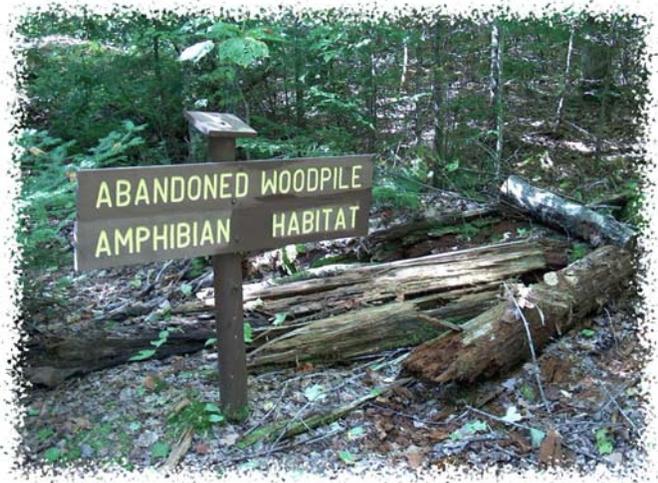
Des enseignants de l'Île visitent une forêt provinciale à Brookvale

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'accès à une main-d'oeuvre qualifiée capable de mettre en application une gamme d'options en matière de gestion forestière est limité. Le renforcement des normes de sécurité au travail, l'augmentation des exigences en santé et sécurité au travail, les taux élevés d'indemnisation des accidents du travail, l'accroissement de la mécanisation, le manque d'occasions de formation et le vieillissement de la main-d'oeuvre qui, en général, délaisse le travail manuel, contribuent tous à la pénurie de travailleurs sylvicoles. L'abattage d'épinettes blanches de friche et d'autres peuplements composés en majorité de conifères demeure toujours la priorité pour de nombreux entrepreneurs réticents à l'idée de s'investir dans des types de gestion plus coûteux, plus exigeants en main-d'oeuvre et plus difficiles sur le plan technique. De plus en plus de propriétaires songent à mettre en pratique certaines interventions telles que l'éclaircie, la coupe par groupes, le dégagement des arbres d'avenir et la coupe sélective, mais il reste que le bassin de personnes qualifiées pour effectuer ce travail est restreint. Le programme d'amélioration des forêts offre des incitatifs qui couvrent les deux tiers des frais de ce travail, mais l'industrie en général n'en a pas encore profité. Le fait que les fonds présentement disponibles soient limités et que le programme soit financé sur une base annuelle (plutôt que permanente) pourrait faire en sorte qu'il soit trop risqué pour le secteur privé d'investir de façon substantielle dans la formation.

Divers programmes d'éducation gouvernementaux et non gouvernementaux sont offerts dans la province (tableau 3). Ainsi, six boisés de démonstration mettent à profit des terres forestières publiques pour illustrer les concepts de gestion et d'exploitation forestière et d'écologie. Chaque

année, des milliers de personnes visitent ces boisés pour parcourir leurs sentiers et en apprendre plus long sur l'intendance forestière. Par ailleurs, le programme *Greening Spaces* offre aux écoles de l'Île des arbres et des arbustes indigènes de même qu'un soutien technique pour aménager des brise-vent, des arboretums d'éducation et des pépinières de plantes. Grâce aux projets du programme *Greening Spaces* et au CD-ROM interactif qui les accompagne, les terrains peuvent devenir des laboratoires extérieurs qui permettront d'en apprendre plus long sur les différents attraits des arbres.

La visite annuelle des enseignants de l'Atlantique en milieu forestier permet au personnel scolaire de découvrir sur le terrain comment les forêts sont gérées et exploitées, et comment la législation et les valeurs de la société affectent les pratiques forestières. Les enseignants voient également comment les produits forestiers de consommation courante sont fabriqués et ils en apprennent plus long sur la gamme de perspectives de carrière qui s'offrent à leurs étudiants dans le secteur forestier. Par ailleurs, l'Envirothon annuel, organisé dans les forêts provinciales, amène des étudiants du niveau secondaire à se renseigner de façon pratique sur les enjeux relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles.



Création d'un habitat pour amphibiens

Le gouvernement n'est pas le seul organisme qui participe à l'éducation forestière. Dans le cadre du projet forestier écologique du bois MacPhail, des programmes éducatifs complets sont offerts aux enfants et aux adultes en été. De plus, l'équipe du projet propose une foule de brochures éducatives, anime des ateliers, des conférences et des visites guidées, et exploite un site pour illustrer la restauration des forêts sur les terres publiques. Pour sa part, la *Forest Improvement Association* (association pour l'amélioration des forêts) possède un site Internet, distribue une brochure décrivant des pratiques volontaires d'aménagement forestier durable pour les entrepreneurs forestiers, et offre des ateliers de formation aux gens de l'industrie. La *PEI Woodlot Stewards' Co-op* (coopérative des intendants de terrains boisés de l'Î.-P.-É.) anime également des ateliers et des visites guidées pour des propriétaires fonciers. D'autres organismes, comme Island Nature Trust et le Conseil sur les forêts publiques, proposent des projets éducatifs et de la documentation aux propriétaires, à l'industrie et au grand public. Enfin, des organisations non gouvernementales et des groupes de protection des bassins hydrographiques ont aménagé des sentiers dans des boisés, créé des pépinières d'arbres et d'arbustes, et mis en place divers projets comportant un volet éducatif.

Tableau 3 : Quelques produits et programmes récents et/ou permanents en éducation forestière à l'Île-du-Prince-Édouard. Il ne s'agit pas d'une liste complète, mais d'un aperçu de la gamme d'initiatives et organismes en question.

| Organisme responsable | Produit/programme | Public cible |
|---|---|---|
| Division de la foresterie et de la modélisation des ressources (ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts de l'Î.-P.-É.) | Série <i>Woodland Notes</i> | Propriétaires |
| | Série <i>Forest Management Notes</i> | Propriétaires, industrie, public |
| | Bibliothèque en ligne d'ouvrages sur les forêts et renseignements sur la recherche forestière | Propriétaires, industrie, public |
| | Cours de sécurité en maniement de scie à chaîne et cliniques d'aiguillage des scies à chaîne | Propriétaires, industrie, public |
| | Boisés de démonstration et propriétés sur Internet | Propriétaires, industrie, public |
| | <i>Envirothon</i> dans les forêts provinciales | Étudiants et enseignants |
| | Programme <i>Greening Spaces</i> et CD-ROM interactif | Étudiants et enseignants |
| | Visite des enseignants de l'Atlantique en milieu forestier | Enseignants |
| | Programme d'amélioration des forêts (plans de gestion) | Propriétaires |
| | Programme de régénération des forêts (prolongation) | Propriétaires |
| Division de la conservation et de la gestion (ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts de l'Î.-P.-É.) | Partenaire de l'activité <i>Envirothon</i> | Étudiants et enseignants |
| | Semaine de la faune et Semaine de l'Environnement | Étudiants, enseignants, public |
| | Dépliants d'information | Public |
| Conseil sur les forêts publiques | Site Web du centre d'apprentissage virtuel sur les forêts | Propriétaires, industrie, public |
| | Fiches d'information sur les produits forestiers non ligneux | Propriétaires, industrie, public |
| | Forum sur les produits forestiers non ligneux | Propriétaires, industrie, public |
| | Vidéo <i>La forêt : plus qu'un groupe d'arbres</i> | Propriétaires et public |
| <i>Forest Improvement Association</i> | Livret <i>Voluntary Sustainable Management Practices for Forest Contractors</i> | Industrie |
| | Clinique sur l'affûtage des chaînes Oregon | Industrie |
| | Renseignements sur Internet | Propriétaires et industrie |
| Island Nature Trust | Projets de démonstration en zone riveraine | Propriétaires, industrie, public |
| | Série <i>Woodland Natural Areas</i> | Public |
| Projet écologique forestier du bois MacPhail | Série de fiches d'information sur la forêt et diverses publications sur les arbres et les arbustes indigènes et la gestion forestière | Propriétaires, public |
| | Site de démonstration | Propriétaires, public |
| | Ateliers, discussions et visites | Propriétaires, public, étudiants et enseignants |
| | Renseignements sur Internet | Propriétaires, public, étudiants et enseignants |
| <i>PEI Model Forest Network Partnership Inc.</i> | Financement de divers projets de gestion durable des forêts | Propriétaires, industrie, public |
| <i>PEI Woodlot Stewards' Co-operative</i> | Boisés de démonstration privés | Propriétaires |
| | Atelier sur la restauration des forêts | Propriétaires |

Tendances

L'urbanisation est une tendance sociétale qui entre en jeu dans l'éducation et la sensibilisation du public. À mesure qu'augmente la proportion de citoyens, s'affaiblit le lien entre la population et les forêts, d'où provient bon nombre de produits de consommation courante. En même temps, les propriétaires de terrain sont plus conscients des nombreux bénéfices de leurs forêts et s'intéressent à différents types de gestion, y compris des activités (ex. : gestion des feuillus) que l'industrie néglige traditionnellement. Il est donc nécessaire d'éduquer davantage le public et les propriétaires sur le sujet, et d'offrir plus d'occasions de formation aux travailleurs forestiers appelés à établir des plans de gestion et à faire du travail sylvicole.

Commentaires et recommandations formulés jusqu'à présent

Le **rapport de la table ronde** recommande que certaines zones des forêts provinciales soient réservées à des utilisations particulières, dont l'éducation du public. En effet, il relève chez ce dernier un manque général de connaissances sur la façon dont sont faits les produits alimentaires et forestiers, et il recommande que des renseignements sur les aspects environnementaux, sociaux et techniques de l'utilisation et de l'intendance des terres exploitables soient incorporés aux programmes d'études scolaires.

Lors des consultations du **Conseil sur les forêts publiques**, de nombreuses personnes ont proposé que les programmes d'études scolaires enseignent les divers bénéfices des forêts aux propriétaires de boisé et aux décideurs de demain. Le réseau scolaire a répondu à cette attente de différentes façons, mais l'enseignement se déroule souvent en classe, sans que les étudiants puissent profiter d'un contact réel et pratique avec les forêts de l'Île.

Selon le **sondage auprès des propriétaires de boisé**, de nombreux propriétaires aimeraient avoir accès en tout temps à des renseignements précis sur les diverses méthodes d'exploitation et de gestion des forêts. Ils souhaitent aussi en savoir davantage sur les produits forestiers non ligneux et non consommables et les débouchés à cet égard, et sur la façon de gérer et de commercialiser ces produits. Les répondants ont indiqué que la consultation de forestiers, les dépliants, les bulletins et les livres sont les outils éducatifs les plus utiles.

Les **sondages d'opinion publique** montrent régulièrement que selon une majorité de répondants (de 94 à 98 p. 100), les programmes d'études scolaires devraient comporter des renseignements sur l'agriculture, la foresterie et l'environnement. Or, dans près de la moitié des questions sur la foresterie posées lors du sondage de 2003, plus de 25 p. 100 des répondants ont indiqué « je ne sais pas » ou « je n'ai pas d'opinion », ce qui laisse deviner un manque général de connaissances sur les questions relatives aux forêts.

Questions clés

1. Le public juge-t-il prioritaire l'éducation et la formation en matière de forêt?
2. Si oui, quel doit être le rôle du gouvernement à cet égard?
3. Quels sont les meilleurs moyens d'atteindre le ou les publics cibles et de les amener à prendre de bonnes décisions d'intendance?
4. Faut-il établir des normes minimales d'éducation ou de formation pour l'industrie? Si oui, en quoi devraient-elles consister?

3.5 Enjeu essentiel n° 5 – la plantation et la régénération



Lieu de plantation privé typique

Contexte

À moins qu'on les destine à une utilisation non forestière, les terrains déboisés se régénèrent tout naturellement. La régénération naturelle planifiée peut s'avérer une méthode de gestion importante et avisée. Cependant, sur les terres qui se régénèrent mal ou qui se régénèrent avec des espèces indésirables pour le propriétaire, la plantation peut aider ou même remplacer la régénération naturelle.

La politique forestière actuelle de l'Île-du-Prince-Édouard s'appuie sur un plan d'aménagement forestier de vingt ans qui a été lancé en 1986. Conçu pour soutenir les objectifs de l'industrie, le plan proposait d'aménager des plantations et d'améliorer les forêts. Il recommandait, par exemple, de produire 25,1 millions de semis au cours des années 1990. Entre 1990 et 2000, la pépinière J. Frank Gaudet de Charlottetown a produit plus de 25,4 millions de semis (tableau 4). Conformément au plan d'aménagement et à une politique qui visait à maintenir des zones consacrées aux résineux, et pour répondre aux inquiétudes

formulées par le gouvernement concernant la diminution des résineux à l'Île, 99 p. 100 de ces semis appartenaient aux espèces résineuses privilégiées par l'industrie. Le reste était composé d'une douzaine d'espèces de feuillus indigènes destinées à embellir des terres publiques et privées, et à répondre aux demandes de groupes de protection des bassins hydrographiques et de groupes communautaires. La pépinière fournit également des espèces ornementales pour des pépinières privées.

Au cours des dernières années, la pépinière a augmenté le nombre d'espèces résineuses de fin de succession et de feuillus qu'elle produit. En 2003, par exemple, la production combinée de thuya occidental, de pruche du Canada, d'érable à sucre, d'érable rouge, de frêne blanc, de bouleau blanc, de bouleau jaune, de chêne rouge et d'orme d'Amérique a été le triple de la production moyenne annuelle des années 1990, et a représenté environ 3 p. 100 de la production annuelle totale. De plus, la pépinière produit une gamme d'arbustes indigènes comme le cornouiller stolonifère, la viorne cassinoïde et le sureau pubescent.

Il est plus facile et moins cher de produire des résineux que des feuillus. Contrairement aux graines de conifère, la plupart des graines de feuillus ne peuvent pas être entreposées pendant de

longues périodes. Le besoin d'utiliser les graines de la récolte de l'année en cours rend leur disponibilité moins prévisible. Puisqu'il est impossible de s'approvisionner d'un seul coup pour plusieurs années, la cueillette des graines coûte plus cher. En outre, les graines des feuillus ont généralement une viabilité plus faible (nombre de graines pouvant germer), elles nécessitent plus de temps et de soins dans la pépinière et, une fois plantées, elles doivent être protégées contre le mulot et le lièvre d'Amérique. En général, un semis de feuillu coûte trois fois plus cher qu'un semis de résineux.

La longue tradition de défrichage et d'écrémage (la coupe des meilleurs arbres) de l'Î.-P.-É. a laissé une forêt dont la qualité génétique laisse à désirer. À la pépinière, les semis poussent à partir de graines améliorées provenant du verger à graines de Dover et d'autres terres forestières provinciales. Des « arbres plus », qui possèdent d'excellentes caractéristiques, ont été repérés un peu partout à l'Î.-P.-É. et greffés sur des porte-greffes. Les graines des vergers ont permis à la pépinière de produire des résineux plus hauts et mieux formés. Les épinettes blanche et noire ont ainsi gagné 15 p. 100 en hauteur avant l'âge de 11 ans. Le travail d'amélioration des arbres comprend aussi l'essai d'espèces non indigènes comme les mélèzes exotiques, l'épinette de Norvège et le bouleau européen.

Tableau 4 : *Nombres de semis produits à la pépinière J. Frank Gaudet entre 1990 et 2000. Les pourcentages ont été arrondis.*

| Espèce | Nombre | % du total | Espèce | Nombre | % du total |
|---------------------|---------|------------|----------------------|----------|------------|
| Épinette blanche | 6455000 | 25.3 | Bouleau blanc | 16000 | 0.06 |
| Épinette noire | 5316000 | 20.9 | Épinette du Colorado | 14000 | 0.06 |
| Pin blanc | 3790000 | 14.9 | Pin gris | 13000 | 0.05 |
| Mélèze laricin | 2444000 | 9.6 | Érable à sucre | 5000 | 0.02 |
| Épinette de Norvège | 2132000 | 8.4 | Pin sylvestre | 4000 | 0.02 |
| Pin rouge | 2036000 | 8 | Érable rouge | 3000 | 0.01 |
| Sapin baumier | 1167000 | 4.6 | Pommier | 1000 | <0.01 |
| Mélèze du Japon | 859000 | 3.4 | Frêne noir | 800 | <0.01 |
| Épinette rouge | 598000 | 2.4 | Orme | 700 | <0.01 |
| Pin noir d'Autriche | 349000 | 1.4 | Érable de Norvège | 700 | <0.01 |
| Bouleau jaune | 119000 | 0.47 | Peuplier hybride | 700 | <0.01 |
| Chêne rouge | 42000 | 0.17 | Chêne pédonculé | 300 | <0.01 |
| Frêne blanc | 40000 | 0.16 | Rosier sauvage | 300 | <0.01 |
| Thuya occidental | 36000 | 0.15 | Châtaignier | 200 | <0.01 |
| Pruche du Canada | 22000 | 0.09 | Total | 25465000 | 100 |

À eux seuls, le programme de régénération des forêts et le programme provincial des forêts permettent de planter plus de 90 p. 100 des semis produits chaque année, habituellement dans des plantations commerciales d'une ou deux espèces. Dans le cadre du programme de régénération des forêts, le gouvernement paie 70 p. 100 de l'aménagement des plantations sur les terres privées, tandis que l'industrie et le propriétaire sont responsables des 30 p. 100 restants. Le programme provincial des forêts, qui porte sur la gestion des terres publiques affectées à la Division de la foresterie, paie 100 p. 100 de l'aménagement des plantations et d'autres travaux de sylviculture. D'autres ministères couvrent également le coût des travaux de sylviculture effectués sur les terres qu'ils ont la responsabilité de gérer.

En 2000, ces programmes avaient permis d'aménager 15 731 hectares de plantations, ce qui représente environ 6 p. 100 du territoire classé comme « forêt » à l'Î.-P.-É. (figure 7). Les sites d'exploitation des résineux et les terres agricoles abandonnées sont habituellement les secteurs ciblés pour la replantation, mais il arrive que des plantations commerciales de résineux soient établies ailleurs. Par exemple, environ 7 p. 100 des forêts de feuillus de fin de succession en milieu sec qu'Island Nature Trust a déterminé « déboisées » entre 1990 et 1997 ont été replantées de conifères, et surtout d'épinettes.

Le public évalue ces programmes par le nombre de semis plantés chaque année, mais la réussite de la régénération ne dépend pas de la simple plantation des arbres (tableau 5, figure 8). En effet, plus les semis plantés une année donnée sont nombreux, plus les coûts et les travaux d'entretien exigés les années suivantes sont importants; l'aménagement, la croissance et l'entretien des plantations sont traditionnellement une responsabilité publique, alors que leur exploitation est une responsabilité privée. En outre, les points de vue divergent au sujet des plantations : pour certains, la replantation des sites exploités constitue un choix raisonnable et responsable, et un investissement sage dans l'avenir (tableau 6). Pour d'autres, les plantations ne sont que des écosystèmes forestiers simplifiés qui sont plus exposés aux insectes, aux maladies et à d'autres perturbations; ils recommandent donc d'adopter d'autres types de gestion des forêts.

Figure 7 : Plantations sur les terres publiques et privées

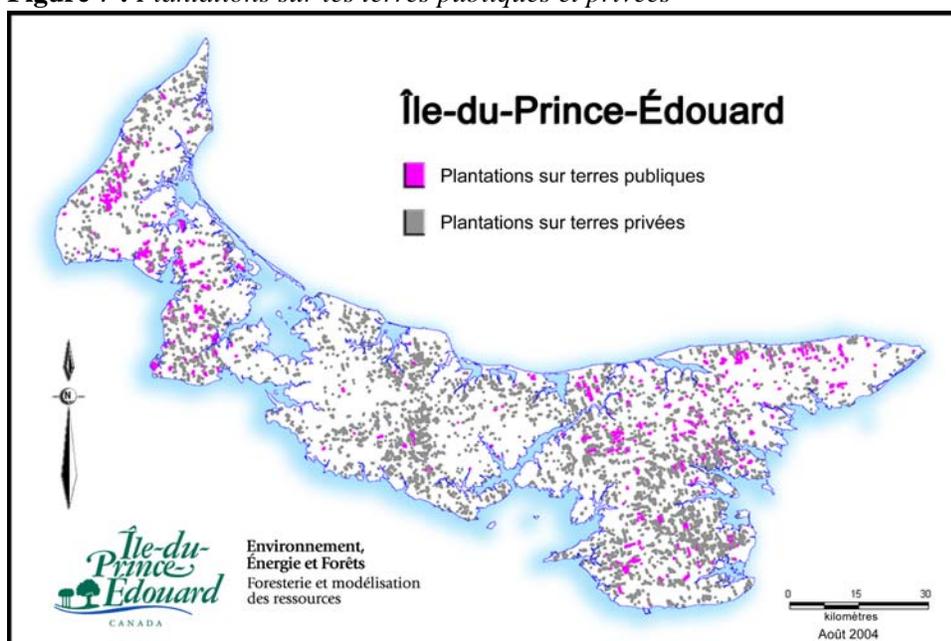


Tableau 5 : Étapes de l'aménagement d'une plantation commerciale de résineux.

| Année | Activité | % des terrains de plantation traités | Description |
|--------------|---------------------------------------|---|---|
| 1 | Préparation du terrain | 99 | Travail fait manuellement ou mécaniquement à l'aide de matériel tel qu'un disque rhomboïdal, un râteau à débroussailler ou des chaînes qui repoussent les broussailles à gauche du terrain à exploiter et qui exposent le sol, ou chimiquement à l'aide d'herbicides afin de tuer la végétation avant la plantation. Ce travail peut aussi réduire les pertes dues au charançon et améliorer le taux de réussite. |
| 1 - 2 | Plantation | 100 | Plantation des semis à une densité de 2 200 à 3 200 par hectare, selon l'espèce (ex. : mélèze laricin : de 2 200 à 2 500 par hectare; pin rouge, épinette blanche et sapin baumier : de 2 500 à 2 800/ha; épinette noire : de 2 500 à 3 000/ha; pin blanc : de 2 900 à 3 200/ha). |
| 3 - 4 | Regarni | 10 | Remplacement des semis qui n'ont pas survécu. |
| 3 - 4 | Entretien chimique | 39 | Élimination par herbicide de la végétation poussant autour des conifères plantés. |
| 4 - 7 | Entretien manuel | 35 | Élimination, à l'aide d'outils manuels ou d'outils électriques à commande manuelle comme la scie d'éclaircissage, de la végétation poussant autour des conifères plantés. |
| 8 - 20 | Entretien manuel | 60 | Élimination, à l'aide d'outils manuels ou d'outils électriques à commande manuelle comme la scie d'éclaircissage, de la végétation poussant autour des conifères plantés. |
| 10 - 20 | Élagage | 15 | Enlèvement des branches inférieures des meilleurs arbres afin d'améliorer la qualité du bois (surtout les pins blanc et rouge). |
| 18 - 30 | 1 ^{re} éclaircie commerciale | 55 | Abattage d'une partie des conifères plantés afin de donner aux arbres restants plus d'espace pour pousser. |
| 40+ | 2 ^e éclaircie commerciale | 30 | Abattage d'une autre partie des conifères plantés afin de donner aux arbres restants plus d'espace pour pousser. |
| 40+ | Traitements de régénération | 80 | Plantation ou amélioration de la régénération naturelle d'arbres prenant la place d'autres plantés la 1 ^{re} ou la 2 ^e année. |
| 50+ | Options | 90 | Les arbres marchands restants peuvent être abattus lors d'une coupe définitive. Selon les objectifs visés, les gestionnaires peuvent lancer un nouveau cycle ou favoriser la régénération avancée pour faire du peuplement un nouveau type de forêt. Les plantations comprenant de l'épinette blanche ou rouge ou des feuillus ne devraient pas faire l'objet d'une coupe définitive. Ces espèces à plus grande longévité devraient être conservées pour leurs graines et pour servir d'abri. |

Tableau 6 : Aperçu de la valeur possible du bois sur pied pour les plantations de résineux aménagées sur les friches déboisées. Les prix par hectare ont été estimés en fonction d'un cycle de 50 ans, du présent rapport de partage des coûts entre le gouvernement et le secteur privé, et des valeurs du bois sur pied suivantes : 20 \$/corde (8,33 \$/m³) pour le bois de pâte, 40 \$/corde (16,67 \$/m³) pour le bois de colombage provenant des éclaircies et des terrains non plantés, 60 \$/corde (25 \$/m³) pour le bois de colombage provenant de la coupe définitive de terrains plantés, 60 \$/corde (25 \$/m³) pour les billes de sciage provenant des éclaircies et des terrains non plantés et 80 \$/corde (33,33 \$/m³) pour les billes de sciage provenant de la coupe définitive de terrains plantés.

| Scénario | Traitement | Coût total/ha | Produits et volume/ha | Droits de coupe/ha |
|--------------------------------------|---|---|--|---|
| Terrain non planté | Aucun | Aucun | Pâte de peuplier - 40 m ³ Pâte d'épinette/sapin - 40 m ³ Bois de colombage d'épinette/sapin - 30 m ³ | 1 167 \$ |
| Terrain planté - épinette noire | Préparation du terrain, plantation, entretien, nettoyage, 1 ^{re} éclaircie commerciale et coupe définitive | 1 925 \$ Privé - 578 \$ Gouvernement - 1 347 \$ | Éclaircie (25^e année) : Pâte d'épinette - 25 m ³ Bois de colombage d'épinette - 25 m ³ Coupe définitive (50^e année) : Pâte d'épinette - 50 m ³ Bois de colombage d'épinette - 100 m ³ | 3 541 \$ Éclaircie : 625 \$ Coupe définitive : 2 916 \$ |
| Terrain planté - épinette blanche | Préparation du terrain, plantation, entretien, nettoyage, 1 ^{re} et 2 ^e éclaircies commerciales et coupe définitive | 1 925 \$ Privé - 578 \$ Gouvernement - 1 347 \$ | 1^{re} éclaircie (25^e année) : Pâte d'épinette - 25 m ³ Bois de colombage d'épinette - 25 m ³ 2^e éclaircie (35^e année) : Pâte d'épinette - 25 m ³ Bois de colombage d'épinette - 25 m ³ Billes de sciage d'épinette - 25 m ³ Coupe définitive (50^e année) : Pâte d'épinette - 50 m ³ Bois de colombage d'épinette - 100 m ³ Billes de sciage d'épinette - 100 m ³ | 8 124 \$ 1 ^{re} éclaircie : 625 \$ 2 ^e éclaircie : 1 250 \$ Coupe définitive : 6 249 \$ |
| Terrain planté - épinette de Norvège | Préparation du terrain, plantation, entretien, nettoyage, 1 ^{re} et 2 ^e éclaircies commerciales et coupe définitive | 1 925 \$ Privé - 578 \$ Gouvernement - 1 347 \$ | 1^{re} éclaircie (25^e année) : Pâte d'épinette - 25 m ³ Bois de colombage d'épinette - 25 m ³ 2^e éclaircie (35^e année) : Pâte d'épinette - 25 m ³ Bois de colombage d'épinette - 50 m ³ Billes de sciage d'épinette - 25 m ³ Coupe définitive (50^e année) : Pâte d'épinette - 50 m ³ Bois de colombage d'épinette - 100 m ³ Billes de sciage d'épinette - 200 m ³ | 11 874 \$ 1 ^{re} éclaircie : 625 \$ 2 ^e éclaircie : 1 667 \$ Coupe définitive : 9 582 \$ |

Figure 8 : *Éclaircie commerciale dans une plantation de pin rouge*



En plus du programme de régénération des forêts et du programme provincial des forêts, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard offre des programmes qui aident à la régénération menée sans plantation. Le **programme d'amélioration des forêts** aide les propriétaires à établir des plans de gestion et à effectuer des traitements autres que la coupe à blanc, comme la coupe par bandes, la coupe par groupes, la plantation d'enrichissement et le dégagement des arbres d'avenir. Le propriétaire paie 33 p. 100 du coût des travaux et le gouvernement couvre le reste, jusqu'à concurrence du maximum fixé. Le **programme *Greening Spaces*** soutient les écoles et les groupes communautaires qui souhaitent planter des arbres afin d'améliorer les habitats fauniques, de créer des centres d'apprentissage en plein air, de protéger les cours d'eau, de lutter contre l'érosion, d'augmenter l'ombrage ou de diversifier les propriétés. La participation au programme est gratuite et permet d'obtenir des semences d'arbres et d'arbustes indigènes, des conseils techniques et de petites subventions. Le **programme de conservation des ressources durables** aide les agriculteurs à mener des projets de conservation sur leurs terres, y compris aménager des haies et planter des arbres le long de cours d'eau. Le propriétaire paie 33 p. 100 du coût des travaux et le gouvernement couvre le reste, jusqu'à concurrence du maximum fixé. Le **Fonds de conservation de la faune** et le **programme d'amélioration des habitats fauniques** financent les projets de plantation d'arbres d'organisations non gouvernementales. Les programmes ci-dessus comptent pour environ 10 p. 100 des semis plantés annuellement.

Tendances

Le gouvernement paie 70 p. 100 de l'aménagement des plantations sur les terres privées, et 100 p. 100 sur les terres publiques. Comparativement à d'autres provinces, le gouvernement de l'Î.-P.-É. est très généreux : l'aide publique à la gestion des forêts privées de l'Île est la plus complète au Canada. À l'opposé, l'activité sylvicole sur les terres publiques est soutenue directement par l'industrie dans toutes les provinces, sauf à l'Î.-P.-É.

Le nombre d'arbres plantés sur les terres publiques et privées est demeuré assez stable dans les dix dernières années, suivant un rythme moyen de 280 000 et de 2 050 000 par année, respectivement. Or, la superficie des forêts exploitées a augmenté au cours de la même période, ce qui a amené une plus grande étendue de terres à se régénérer de façon naturelle. En 2005, peu d'arbres pourront être plantés sur les terres privées selon le rapport de financement 70:30 en raison des capacités de financement limitées du gouvernement. Les prévisions pour 2006 n'ont pas encore été établies.

Les changements climatiques constituent une tendance planétaire qui se répercute sur les programmes de plantation d'arbres. En effet, les décideurs d'aujourd'hui doivent tenir compte de la situation susceptible de prévaloir dans des dizaines d'années. Certains estiment que les semences d'origine locale risquent de mal s'adapter à un climat plus chaud ou à des changements climatiques rapides. En outre, même s'il est généralement admis que le climat se réchauffe, les prévisions divergent quant à savoir si l'environnement de la région deviendra plus sec ou plus humide. Une hausse des précipitations pourrait réduire l'accès aux secteurs forestiers à certaines périodes de l'année, tandis qu'une baisse des précipitations pourrait aggraver le risque de feu.

Commentaires et recommandations formulés jusqu'à présent

Le **rapport de la table ronde** recommande que l'on apporte certains changements afin de mettre moins l'accent sur le reboisement en résineux et de miser sur d'autres types de gestion. Il recommande plus précisément que la pépinière J. Frank Gaudet continue d'accroître sa production de feuillus de fin de succession, que les incitatifs à d'autres solutions que la coupe à blanc et l'aménagement de plantations soient majorés, et que les incitatifs à l'aménagement de plantations formées d'une seule espèce ou d'espèces non indigènes soient supprimés.

Une minorité de répondants (24 p. 100) au **sondage auprès des propriétaires de boisé** estime que l'utilisation d'herbicides pour lutter contre la végétation indésirable est une pratique acceptable. Une proportion semblable (23 p. 100) croit que le remplacement de forêts mixtes par des peuplements de résineux est acceptable. À la seule question relative à la plantation, on demandait aux répondants s'ils avaient planté récemment ou s'ils prévoyaient planter des arbres : 21 p. 100 avaient planté des arbres dans les cinq années précédentes, et 22 p. 100 prévoyaient le faire dans les cinq années suivantes.

Les **sondages d'opinion publique** montrent régulièrement que moins de 20 p. 100 des répondants sont d'avis qu'on plante assez d'arbres aujourd'hui. Cependant, près d'un tiers répondent « je ne sais pas » ou « je n'ai pas d'opinion » à cette question, ce qui laisse croire qu'une bonne partie de la population ne connaît ni l'ampleur des travaux de replantation, ni le rôle de la régénération naturelle.

Questions clés

1. Le public juge-t-il prioritaires les plantations et/ou les autres types de régénération?
2. Si oui, quel doit être le rôle du gouvernement à cet égard?
3. Où et comment les plantations devraient-elles être établies?
4. L'industrie et les propriétaires paient 30 p. 100 du coût de l'aménagement des plantations, et les propriétaires paient 33 p. 100 du coût des autres types de régénération. Quel pourcentage du coût des plantations devrait revenir au secteur privé? Quel pourcentage du coût des autres types de régénération devrait revenir au secteur privé?

3.6 Enjeu essentiel n° 6 – les produits forestiers

En plus d'offrir de nombreux bénéfices intangibles, les forêts nous fournissent des produits de bois et de papier que nous utilisons quotidiennement. Tout débat sur l'avenir de la foresterie doit donc tenir compte de la conservation des forêts, mais aussi de la consommation, de l'emploi et du prix des produits du bois. Prenons l'exemple suivant, qui nous vient des États-Unis : grâce aux pressions exercées par le public, l'abattage des arbres sur les terres fédérales a diminué d'environ 70 p. 100 entre 1987 et 1997, alors qu'au même moment, la demande pour les produits du bois continuait d'augmenter.



Bois de résineux

La combinaison de ces deux facteurs – baisse de l'approvisionnement et hausse de la demande – a fait augmenter les prix et intensifié l'abattage des arbres sur les terres privées américaines. Contrairement aux terres publiques pour lesquelles il existe des normes et des objectifs d'exploitation, les terres privées sont moins soumises à la réglementation et à l'influence du public. La récolte de bois d'oeuvre de résineux dans le Sud-Est du pays dépasserait maintenant le taux de croissance. Les États-Unis ont aussi grandement augmenté le volume de bois qu'ils importent du Canada, y compris de l'Î.-P.-É. Ce débouché a contribué à la hausse vertigineuse de l'abattage des résineux à l'Île au cours des années 1990.

Bois d'oeuvre et pâte de bois de résineux

L'inventaire général de l'utilisation du sol de 2000 (*Corporate Land Use Inventory*) dénombreait près de 42 000 hectares d'épinette blanche de friche alors qu'on en comptait 58 000 hectares dix ans plus tôt. Dans les années 1990, de vastes peuplements d'épinette blanche à maturité ont permis à l'industrie de se développer – un bénéfice inattendu découlant d'une longue tradition de défrichage et d'abandon des terres, plutôt que d'une planification ou d'un investissement bien orchestré. En ce sens, la plupart des résineux coupés pendant les années 1990 étaient « gratuits », les arbres s'étant régénéré naturellement sur les terres agricoles abandonnées.

Au début des années 1990, on abattait chaque année l'équivalent de 103 000 m³ de billes de sciage⁹ et de bois de colombage, et environ 65 000 m³ de bois de pâte. À cette époque, 90 p. 100 de l'abattage se faisait manuellement. En 2000, la récolte de billes de sciage et de bois de colombage avait atteint les 344 000 m³ et la récolte de bois de pâte avait plus que doublé (figure 9). Les zones de coupe avaient alors plus que triplé, et le niveau de mécanisation était passé de 10 p. 100 à plus de 80 p. 100. Bien que l'augmentation de l'abattage ait profité à l'industrie et aux propriétaires de terres sur le plan économique, elle a plutôt nui au paysage de l'Île et aux richesses provenant des forêts. En bref, les retombées économiques générées par cette

⁹ 1 corde = 2,3 m³ de bois massif.

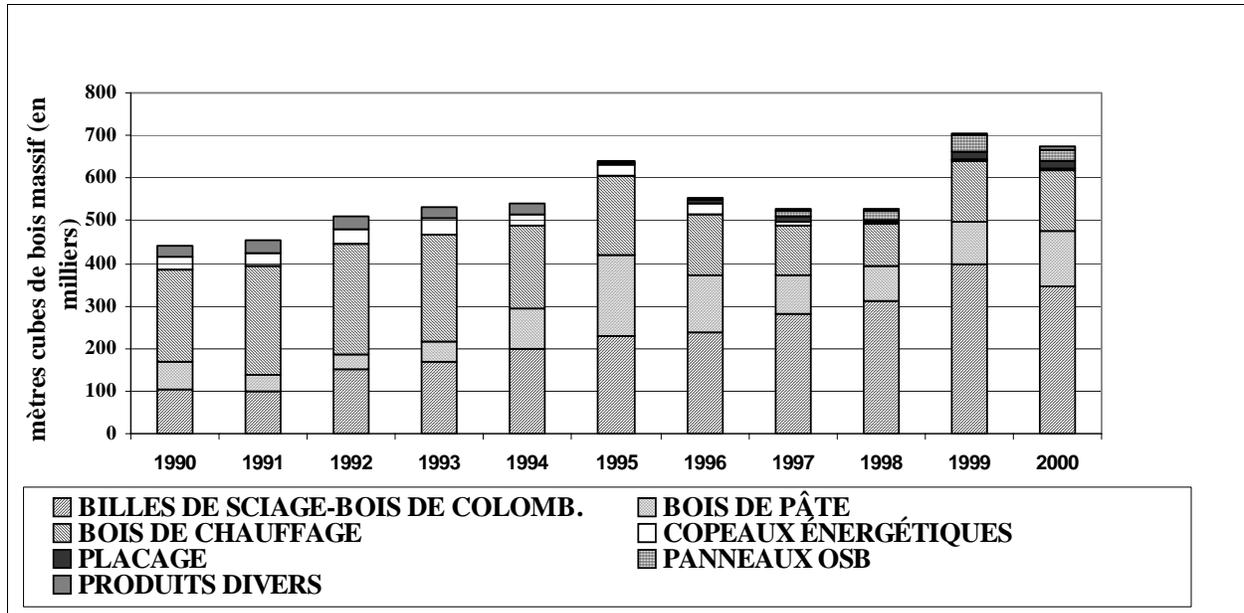
activité (estimées à 40 millions de dollars par année en 2000) provenaient de la dilapidation d'une partie du capital naturel de l'Île : nos forêts. Entre 1990 et 2000, le volume d'abattage de résineux a doublé alors que le nombre d'emplois passait de quelque 1 200 à environ 600.

Les niveaux d'abattage de résineux actuels ne sont pas soutenables. La gestion forestière ne peut pas résoudre en elle-même la pénurie imminente de résineux. Même chez les peuplements qui sont prêts à subir des travaux d'amélioration, on doit attendre vingt ans avant d'en voir les résultats, et autant de temps pour que la majorité des plantations puissent donner des produits commerciaux. Pourtant, la pression sur les peuplements de résineux demeure forte. En 2003, l'abattage d'arbres à des fins commerciales totalisait environ 673 500 m³, un niveau comparable à celui de 2000.

Produits à valeur ajoutée

Les Insulaires ajoutent de la valeur au bois abattu ici lorsqu'ils le transforment en produits tels que des moulures, des planchers, des composants d'escalier, des meubles, des armoires et des articles cadeaux. La plupart des produits haut de gamme fabriqués à l'Î.-P.-É. sont faits de bois de feuillu, comme le bouleau et l'érable, mais certains fabricants commencent à s'intéresser à d'autres espèces, comme le peuplier. Or, en comparaison aux investissements faits dans les forêts de résineux de l'Île, peu d'efforts ont encore été consacrés à la gestion des feuillus. L'Î.-P.-É. possède un secteur de la valeur ajoutée prospère qui fabrique des produits de qualité

Figure 9 : Principaux produits forestiers récoltés de 1990 à 2000. Au cours de la décennie, la demande croissante des consommateurs, la mécanisation et les nouvelles technologies adoptées par les scieries ont contribué à l'augmentation du volume de billes de sciage et de bois de colomage produits.



supérieure et donne du travail dans les régions rurales de l'Île. Il aide ainsi à tirer le maximum de valeur de chaque pied-planche de bois et à garder des emplois et des revenus dans la province. Par exemple, la création ou le maintien d'un emploi dans une scierie moderne peut nécessiter l'équivalent de plus de 1 000 m³ de bois par année. Un fabricant typique de produits du bois à valeur ajoutée exige un volume de 40 à 115 m³ par employé et par année, tandis qu'un bon

artisan peut bien vivre de son métier en utilisant moins de 2 m³ par année. Exprimons-le autrement : une scierie moderne crée moins d'un emploi par tranche de 1 000 m³ de bois, alors que le même volume peut générer de 10 à 25 emplois dans le secteur de la valeur ajoutée. L'industrie des produits du bois de l'Île s'est grandement développée au cours de la dernière décennie. En 2000, la *PEI Association of Wood Product Manufacturers* a estimé que l'industrie entraînait des retombées de 8,3 millions de dollars en salaires et de 38 millions de dollars au total pour l'économie de la province. Les entreprises du secteur de la valeur ajoutée ont ouvert de nouveaux débouchés avec beaucoup de succès dans les marchés d'exportation. Elles sont aujourd'hui bien établies au Japon, en Europe et aux États-Unis, et leurs produits du bois sont utilisés et recherchés dans le monde entier.

Il existe encore de nombreux débouchés possibles, mais le temps et l'argent nécessaires pour pénétrer de nouveaux marchés freinent souvent les petits fabricants de produits du bois. De plus, bon nombre d'entreprises produisent maintenant à pleine capacité et ont besoin de plus d'investissements de capitaux et d'une main-d'oeuvre locale mieux formée pour profiter des nouveaux débouchés. D'autres se heurtent au manque de renseignements sur les marchés. Par ailleurs, de nombreux fabricants déplorent de ne pas pouvoir obtenir facilement à l'Île le bois dont ils ont besoin – y compris les essences sous-utilisées comme le mélèze, le peuplier et l'érable rouge. En effet, le bois de feuillus de l'Île est vendu comme bois de chauffage ou exporté vers les producteurs de pâte, pendant que les fabricants d'ici doivent en importer d'aussi loin que le Québec et les États-Unis. Tout indique qu'il y a une rupture dans la chaîne d'approvisionnement qui va du propriétaire de boisé à l'utilisateur final.

Produits non ligneux

Même si le bois demeure le principal produit récolté dans les forêts de l'Île, l'industrie s'intéresse de plus en plus aux produits non ligneux. L'exemple le plus connu de ce type de produit est l'if du Canada, qui a suscité de l'intérêt à la fin des années 1990 car il contient des substances chimiques efficaces contre le cancer. On croit que les forêts de l'Î.-P.-É. pourraient soutenir une récolte annuelle d'environ 636 tonnes métriques (1,4 million de livres) d'if du Canada. La demande de pointes de sapin baumier, qui servent à confectionner des couronnes, a également pris de l'ampleur à la fin des années 1990. Cette essence d'ombre abonde dans les sous-étages de nombreuses forêts, mais ses aiguilles sont d'apparence plate. Or, les fabricants de couronnes ont besoin des pointes de branches arrondies qui, elles, proviennent de sapins qui poussent dans un milieu plus ouvert. L'approvisionnement demeure limité en raison du nombre de sapins en croissance libre sur l'Île, mais la production locale peut suffire à la création et à la vente de milliers de couronnes chaque année.



Éclaircie commerciale dans un peuplement d'épinette blanche

Le Conseil sur les forêts publiques a été fondé en 2001 dans le but d'examiner les débouchés pour les produits forestiers non ligneux provenant de terres provinciales. Un forum public tenu en octobre 2003 a permis de cerner plus de 35 produits forestiers non ligneux recueillis et employés par les Insulaires, dont le sirop d'érable, les champignons, les crosses de fougère, les baies, les lycopes ornementaux (type de mousse) et le gibier sauvage.

Le développement des récoltes de l'if du Canada à l'Î.-P.-É. peut servir de mise en garde en ce qui concerne les produits forestiers non ligneux. Plus les prix du produit brut montaient, plus on rapportait de vols, de violations de propriété et de récoltes excessives. Afin d'évaluer l'étendue du problème, le Conseil sur les forêts publiques a rencontré des entreprises d'exploitation forestière et de transformation et le grand public. Le Conseil a déterminé que les allégations étaient vraies, que le problème s'aggravait et que l'avenir de la récolte de l'if du Canada à l'Î.-P.-É. était menacé. Le groupe a donc transmis au gouvernement des recommandations qui, espère-t-il, permettront de régler les problèmes. Comme il se développe un marché pour les nouveaux produits forestiers non ligneux, une bonne planification et un souci constant de la durabilité des ressources seront essentiels pour empêcher l'apparition de problèmes semblables.

Tendances

À ce jour, la majeure partie de l'abattage s'est faite dans les peuplements d'épinettes. La raréfaction de ces peuplements, jumelée à l'augmentation de la productivité attribuable à la mécanisation (les cueilleuses mécaniques peuvent travailler dans des peuplements comprenant de plus petites quantités de résineux), amèneront cependant une hausse de l'abattage de peuplements mixtes. De plus, l'abattage de feuillus pour le bois de chauffage est lié directement au prix du pétrole : dans les années 1990, la production de bois de chauffage a diminué lorsque le prix du pétrole est passé de près de 20 \$ le baril à 11 \$ le baril. Compte tenu du prix actuel, supérieur à 50 \$ le baril, on peut s'attendre à ce que cette production augmente. Sans planification, les abattages dans les peuplements mixtes et de feuillus faits dans le but d'obtenir des fibres et un combustible de moindre valeur pourraient menacer le développement et la stabilité à long terme du secteur de la valeur ajoutée.

La certification forestière est de plus en plus courante dans le marché, surtout en Europe et aux États-Unis. La certification est une démarche volontaire qui permet aux gouvernements, à l'industrie et aux propriétaires de s'entendre sur la gestion des forêts selon certaines normes, le mode de gestion étant habituellement évalué par un tiers indépendant qui s'assure du respect des normes. Les normes varient grandement d'un système de certification à l'autre. En juin 2004, près de 58 millions d'hectares de forêts au Canada étaient certifiés par au moins un des principaux systèmes : le *Forest Stewardship Council* (FSC), la *Sustainable Forestry Initiative* (SFI), l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Association canadienne de normalisation (CSA). L'Î.-P.-É. est la seule province sans terrain forestier certifié, quoiqu'un groupe de propriétaires envisage la certification FSC. Des associations de propriétaires de boisés de partout au pays – y compris la *PEI Woodlot Stewards' Co-op* – travaillent à développer un système de certification national pour les petites forêts privées.

Commentaires et recommandations formulés jusqu'à présent

Le **rapport de la table ronde** recommande une réforme majeure de la politique forestière, une réglementation plus serrée de l'exploitation forestière et un accent plus prononcé sur des solutions de rechange à la coupe à blanc et à la replantation d'espèces résineuses commerciales. En 1998, le gouvernement provincial a proposé des modifications à la *Forest Management Act* (Loi sur la gestion des forêts) afin de permettre l'imposition d'un code de pratique des entrepreneurs forestiers. Ces modifications, de même qu'une autre série révisée par la suite, ont été retirées devant l'opposition des propriétaires fonciers.

Le **sondage auprès des propriétaires de boisé** indique que plus de 85 p. 100 des répondants n'avaient pas de plan de gestion forestière et qu'ils n'étaient pas intéressés à en avoir un. Lorsqu'on leur a demandé les principales raisons pour lesquelles ils étaient propriétaires d'un boisé, 1 p. 100 seulement ont mentionné le bois d'oeuvre, 2 p. 100 ont évoqué les revenus ou le développement, et 9 p. 100 ont nommé le bois de chauffage. Dans la plupart des cas, les répondants ont parlé d'intendance et d'héritage. On pourrait croire que la possession d'une terre forestière est beaucoup importante que sa gestion, s'il ne fallait ajouter que l'exploitation forestière se déroule en très grande partie sur des terres privées.

Pour 75 p. 100 des répondants aux **sondages d'opinion publique**, la coupe à blanc n'est pas une pratique d'abattage acceptable. Il s'agit pourtant de la méthode d'abattage la plus répandue à l'Î.-P.-É.

Selon un **rapport commercial sur le bois de feuillus** produit pour le gouvernement provincial en 2000, il serait important pour le gouvernement d'établir une politique qui comprenne des incitatifs permettant aux fabricants régionaux d'accéder plus facilement à du bois de qualité. Le rapport renfermait plusieurs recommandations précises, dont les suivantes :

- examiner la possibilité d'établir une cour à bois dotée d'une scierie, capable de recevoir des résineux sous forme d'arbres entiers et où l'on pourrait prendre des décisions concernant le sciage de façon à améliorer l'utilisation du bois;
- mettre en valeur la grande qualité des produits finis de l'érable rouge et du bouleau blanc;
- envisager la certification des terres publiques et chercher des occasions d'obtenir une certification de « classe » pour un grand groupe de fabricants de produits du bois de taille relativement modeste.

Questions clés

1. Le public juge-t-il prioritaire la question des produits forestiers?
2. L'Î.-P.-É. devrait-elle continuer à mettre l'accent sur le secteur des résineux, à grand volume de production, ou miser davantage sur le bois utilisé par le secteur de la valeur ajoutée?
3. Quelle forme de soutien devrait-on offrir à la fabrication de produits non ligneux à l'Î.-P.-É.?
4. L'Î.-P.-É. devrait-elle explorer les différentes possibilités de certification forestière?
5. Quel doit être le rôle du gouvernement et du secteur privé à cet égard?

Annexe 1 : Arbres et arbustes indigènes de l'Î.-P.-É. _____

Arbres indigènes de l'Île-du-Prince-Édouard

Feuillus

Bouleau blanc
Bouleau gris
Bouleau jaune
Cerisier de Pennsylvanie
Chêne rouge
Érable à épis
Érable à sucre
Érable de Pennsylvanie
Érable rouge
Frêne blanc
Frêne noir
Hêtre à grandes feuilles
Orme d'Amérique
Ostryer de Virginie
Peuplier à grandes dents
Peuplier faux-tremble
Saule
Sorbier d'Amérique

Conifères

Épinette blanche
Épinette noire
Épinette rouge
Mélèze laricin
Pin blanc
Pin gris
Pin rouge
Pruche du Canada
Sapin baumier
Thuya occidental

Arbustes indigènes de l'Île-du-Prince-Édouard

Amélanchier
Aubépine
Aulne crispé
Aulne rugueux
Cerisier de Virginie
Cornouiller alternifolié
Cornouiller stolonifère
Hamamélis de Virginie
Houx verticillé
Némopanthe mucroné

Noisetier à long bec
Rosier sauvage
Saule
Sumac vinaigrier
Sureau du Canada
Sureau pubescent
Viorne à feuilles d'aulne
Viorne cassinoïde
Viorne trilobée

Annexe 2 : Histoire de la forêt de l'Î.-P.-É. en quelques dates —

- Avant 1500** ~ L'étude de pollen fossile indique que la forêt de l'Île est alors composée d'un mélange hétérogène d'arbres, y compris le bouleau, l'érable, le chêne, l'orme, le frêne, la pruche, le pin, l'épinette et d'autres espèces. Les vestiges d'outils et de campements découverts révèlent la présence de peuples autochtones.
- 1534** ~ L'explorateur français Jacques Cartier navigue le long de la côte Nord de l'Île et signale la présence d'essences de bois fin, plus particulièrement le pin, la pruche, le cèdre, l'orme, le frêne et le saule.
- 1719** ~ Le premier établissement français de l'Î.-P.-É. est fondé à Port-la-Joye.
- 1732** ~ Le comte de Maurepas en appelle pour la première fois à la conservation des forêts de l'Île. Il ne s'agit pas de protéger la forêt elle-même, mais d'assurer l'approvisionnement en bois des pionniers. Cette même année, 347 pionniers sont recensés.
- 1798** ~ Le premier recensement organisé par la Grande-Bretagne établit le nombre d'habitants de l'Î.-P.-É. à 4 372.
- Années 1820** ~ La population de l'Î.-P.-É. est estimée à 23 000 habitants, et la forêt couvre environ 96 p. 100 de l'Île.
- 1900** ~ La population de l'Î.-P.-É. passe à 100 000 habitants, et la forêt ne couvre plus qu'un peu plus de 30 p. 100 de l'Île.
- 1901** ~ Une loi contre la destruction des bois, des forêts et d'autres propriétés par le feu (*An Act to Prevent the Destruction of Woods, Forests and other Property by Fires*) est promulguée, mais ne sera jamais appliquée.
- 1903** ~ Une commission sur les forêts est formée et recommande que le gouvernement intervienne afin de renverser la tendance à la déforestation. Rien ne sera fait.
- 1935 à 1936** ~ L'Aviation royale du Canada procède à la photographie aérienne de l'Î.-P.-É. dans le cadre d'un exercice d'entraînement. Ce travail, le premier au Canada à porter sur l'ensemble d'une province, révèle 186 283 hectares de forêt, dont 18 p. 100 sont coupés à blanc. Quelques décennies plus tard, la Division de la foresterie comparera ces photos avec d'autres plus récentes afin de mesurer l'évolution du couvert forestier au XX^e siècle.
- 1937** ~ La première pépinière de la province est créée à Dalvay, dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard, et les semis sont envoyés par la poste à des propriétaires de partout à l'Î.-P.-É. L'entreprise est demeurée en activité jusqu'en 1947.
- Années 1930 aux années 1950** ~ L'abandon de terres agricoles entraîne l'apparition de forêts d'épinette blanche non planifiées. En 1990, près de 58 000 hectares de terres étaient couverts d'épinette blanche de friche.
- 1940** ~ Doug Long devient le premier forestier provincial de l'Î.-P.-É.
- 1950** ~ La *Forestry Act* (Loi sur les forêts) est promulguée, mais ne sera jamais appliquée.

- 1951** ~ Le gouvernement provincial crée la Division de la foresterie au sein du ministère de l'Industrie et des Ressources.
- 1952** ~ Une pépinière est établie à Beach Grove. On y cultive le pin rouge, le mélèze d'Europe, le thuya occidental, le sapin baumier, l'épinette blanche, l'épinette rouge et d'autres espèces. Chaque année, on plantera jusqu'à 200 000 arbres sur les terres provinciales afin de créer des aires d'éducation et de démonstration et d'aménager des haies et des zones tampons.
- 1967** ~ Acres Consulting effectue le premier inventaire forestier de l'Î.-P.-É.
- 1969** ~ Le plan global de développement de l'Î.-P.-É. est signé, ce qui permet de renouveler l'accent sur les forêts et leur capacité de contribuer à l'économie de la province.
- 1972** ~ L'Î.-P.-É. lance un programme d'amélioration des arbres. Au moyen de la reproduction sélective, ce programme vise à améliorer la croissance et la forme des arbres produits par la pépinière.
- 1973** ~ La commission royale sur la propriété et l'utilisation du sol (*Royal Commission on Land Ownership and Land Use*) publie son rapport final, qui recommande la formation de plus grands blocs de gestion des forêts (au moyen de l'acquisition de terres par le gouvernement et de partenariats avec des propriétaires privés) et le soutien de l'industrie du sciage.
- 1974** ~ Le programme d'incitatifs en gestion des ressources (REMAIN) est lancé. Il s'agit de la première tentative pour soutenir les plans de gestion de forêts privées à l'Î.-P.-É.
- 1979** ~ La politique 5 étend la portée du programme d'incitatifs REMAIN et établit un réseau de boisés de démonstration.
- 1979** ~ Une étude de la firme DPA Consulting recommande que la province mette davantage l'accent sur la production commerciale de résineux.
- 1980** ~ La pépinière J. Frank Gaudet, qui remplace celle de Beach Grove, ouvre sur le chemin Upton. La production de semis atteindra un rythme de 3 000 000 par année.
- 1980** ~ L'Î.-P.-É. amorce son premier inventaire de la biomasse forestière.
- 1982** ~ L'inventaire de la biomasse forestière de l'Î.-P.-É. est le premier au Canada à mesurer la biomasse totale. Il annonce une pénurie imminente de bois de résineux destiné à la production commerciale.
- 1983** ~ La première Entente quinquennale sur la mise en valeur des ressources forestières (EMVRF) est conclue entre Ottawa et Charlottetown. En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral doit payer de 60 à 80 p. 100 du coût des programmes.
- 1985** ~ La *PEI Silviculture Contractors Association* voit le jour.
- 1986** ~ Le gouvernement confie à la firme Dendron Resource Surveys la production d'un plan d'aménagement forestier de vingt ans pour l'Î.-P.-É. Le plan met en garde contre la pénurie imminente de bois de résineux destiné à la production commerciale et préconise la mise en place d'un programme de plantation de près de 50 millions d'arbres avant

2005 (en moyenne 2,4 millions par année) : 50 p. 100 d'épinette blanche, 40 p. 100 d'autres résineux et 10 p. 100 d'espèces autres que des résineux. Le plan recommande également l'amélioration des peuplements de feuillus.

1987 ~ On inaugure officiellement le verger à graines de Dover, qui approvisionnera la pépinière J. Frank Gaudet en graines améliorées.

1987 ~ Le gouvernement provincial lance un « livre blanc » et des consultations publiques devant mener, la même année, à la diffusion de la première politique forestière de l'Î.-P.-É.

1987 ~ L'Î.-P.-É. devient la première province à se doter d'une stratégie de conservation. Celle-ci doit soutenir de façon générale le plan d'aménagement forestier de vingt ans, dans la mesure où les questions touchant la faune, le sol et le paysage reçoivent l'attention qu'elles méritent. À cette fin, elle recommande que les plans de gestion forestière portent notamment sur la protection de la faune, qu'ils permettent l'utilisation accrue des espèces de feuillus et qu'ils minimisent la formation de peuplements à espèce unique.

1988 ~ La *Forest Management Act* (Loi sur la gestion des forêts) est promulguée. Elle définit notamment les objectifs relatifs aux terres forestières publiques, exige la production d'inventaires forestiers réguliers et d'un rapport sur l'état des forêts, et permet la création de programmes d'aide aux propriétaires privés.

1988 ~ La *Natural Areas Protection Act* (Loi sur la protection des aires naturelles) est promulguée. Elle permet la protection juridique d'habitats importants (y compris les forêts) se trouvant sur des terres provinciales et privées.

1988 ~ Une nouvelle Entente quinquennale sur la mise en valeur des ressources forestières est signée entre les gouvernements fédéral et provincial.

1990 ~ Le rapport de la commission royale sur le territoire (*Report of the Royal Commission on the Land*) est publié. Il renferme 17 recommandations relatives aux forêts, et préconise notamment de reconnaître davantage les bénéfices non commerciaux des arbres et de mettre l'accent sur la gestion des feuillus.

1990 ~ Le deuxième inventaire de la biomasse forestière de l'Î.-P.-É. commence.

Début des années 1990 ~ L'industrie commence à se mécaniser. L'abattage des arbres, manuel dans une proportion de 90 p. 100 à cette époque, sera mécanisé à 80 p. 100 en 2000.

1991 ~ La *Forest Improvement Association* (association pour l'amélioration des forêts) est constituée en corporation.

1993 ~ Le premier rapport sur l'état des forêts de l'Î.-P.-É. est publié.

1993 ~ Le gouvernement provincial publie le deuxième inventaire de la biomasse forestière de l'Î.-P.-É. et le premier rapport sur l'état des forêts.

1993 ~ Le gouvernement fédéral annonce que son soutien financier à la gestion des forêts de l'Î.-P.-É. cessera le 31 mars 1995. Un nouveau programme de régénération des forêts, en vertu duquel l'industrie doit contribuer 2 \$ par corde de bois de résineux abattu à partir de 1996, est élaboré.

- 1994** ~ Le gouvernement provincial fait connaître sa stratégie de conservation renouvelée pour l'Î.-P.-É., qui place les écosystèmes au coeur de la durabilité. Le ministère des Ressources environnementales s'engage à collaborer avec d'autres ministères à la promotion de la biodiversité sur les terres provinciales et privées.
- 1997** ~ La table ronde sur l'utilisation et l'intendance des terres exploitables (*Round Table on Resource Land Use and Stewardship*) publie son dernier rapport. Celui-ci recommande notamment de mettre davantage l'accent sur les peuplements de feuillus de fin de succession, d'offrir une gamme plus vaste d'incitatifs aux gestionnaires de terres privées, d'éliminer les incitatifs à l'aménagement de plantations formées d'espèces non indigènes ou d'une seule espèce, et de désigner des forêts provinciales.
- 1997** ~ Un code de pratique volontaire des entrepreneurs forestiers est mis en place. Moins de la moitié des entrepreneurs y ont adhéré, et bon nombre des sites inspectés ne respectent pas les normes établies dans le code.
- 1998** ~ Le gouvernement provincial propose des modifications à la *Forest Management Act* (Loi sur la gestion des forêts) afin de permettre l'imposition d'un code de pratique des entrepreneurs forestiers. Ces modifications, de même qu'une autre série révisée par la suite, seront retirées devant l'opposition manifestée par les propriétaires fonciers.
- 1998** ~ La *Wildlife Conservation Act* (Loi sur la conservation de la faune) est promulguée. Elle permet l'élaboration de politiques et de programmes de conservation des habitats fauniques, et comprend des dispositions sur la protection des espèces en péril.
- 1999** ~ Des modifications apportées à l'*Environmental Protection Act* (Loi sur la protection de l'environnement) imposent certaines restrictions à l'exploitation forestière effectuée à moins de 20 à 30 mètres des cours d'eau.
- 1999** ~ On crée le conseil consultatif sur l'amélioration des forêts (*Forest Improvement Advisory Council*), chargé de conseiller le ministre sur les questions concernant la gestion forestière, la formation de la main-d'oeuvre, l'éducation et la conservation. Le conseil a été dissous en 2001.
- 2000** ~ Le réseau de forêts provinciales voit le jour. Géré par la Division de la foresterie et destiné à des usages multiples, il regroupe 18 900 hectares de territoire dans l'ensemble de la province.
- 2000 à 2002** ~ À l'aide de la photographie aérienne, de l'interprétation de photos aériennes et de travail sur le terrain, on procède à l'inventaire général de l'utilisation du sol, qui renseigne sur les zones agricoles, forestières, urbaines, récréatives et industrielles de l'Î.-P.-É.
- 2001** ~ Le gouvernement provincial crée le Conseil sur les forêts publiques afin de susciter un débat public sur l'utilisation des forêts provinciales à d'autres fins que l'abattage du bois, et d'amener le public à intervenir concrètement dans ce dossier.
- 2002** ~ Le gouvernement provincial annonce l'adoption d'une politique sur les ressources durables. La politique vise notamment à améliorer la qualité des forêts.

- 2003** ~ On diffuse les résultats d'un sondage auprès des propriétaires de boisés de l'Î.-P.-É. Le sondage révèle les raisons pour lesquelles les propriétaires exploitent leur forêt ou non, leurs craintes par rapport à la durabilité des ressources et leurs points de vue concernant diverses pratiques de gestion forestière.
- 2003** ~ La publication du deuxième rapport sur l'état des forêts montre que, pour la première fois en plus d'un siècle, le couvert forestier a rapetissé à l'Î.-P.-É., la cause principale étant la conversion de terres privées à des utilisations non forestières.
- 2003** ~ Le premier *Rapport sur l'état de l'environnement* de la province est publié. Les questions du couvert forestier et des types de forêt sont abordées sous les indicateurs de la biodiversité et de l'utilisation du sol. Les autres indicateurs sont la qualité de l'eau potable, la qualité de l'eau de surface, les changements climatiques, la consommation d'énergie, la qualité de l'air, les pesticides, la gestion des déchets, l'intendance de l'environnement et la qualité du sol.
- 2003** ~ Le premier projet communautaire de forêts modèles de l'Î.-P.-É. est lancé officiellement. Mis en oeuvre sous le nom d'*Island Sustainable Forestry Cooperative Limited* (qui deviendra plus tard le *PEI Model Forest Network Partnership, Inc.*), le projet réunit le gouvernement, l'industrie, des groupes de conservation, des propriétaires et le milieu universitaire afin de sensibiliser la population aux nombreux bénéfices de la forêt.
- 2004** ~ Le gouvernement provincial lance les discussions devant mener à l'élaboration d'une nouvelle politique forestière pour l'Î.-P.-É.

Annexe 3 : Glossaire

Abattage sélectif : élimination d'arbres individuels ou de petits groupes d'arbres afin de remplacer certaines espèces, d'accélérer la croissance des arbres restants et/ou de favoriser la régénération d'espèces d'ombre.

Arbre d'avenir : arbre choisi pour un abattage immédiat ou éventuel.

Coupe à blanc : zone d'au moins un hectare sur laquelle plus de 90 p. 100 des arbres marchands ont été abattus et enlevés, et qui ne montre aucune preuve de conversion à une utilisation non forestière.

Coupes par bandes : série de petites coupes faites en bandes pour favoriser la croissance des espèces désirables, dégager des secteurs en vue de la plantation d'enrichissement et/ou améliorer l'habitat faunique. La largeur des bandes équivaut habituellement à une ou deux fois la hauteur des arbres les plus grands.

Coupes par groupes : série de petites coupes (moins de un hectare) faites pour favoriser la croissance des espèces désirables, dégager des secteurs en vue de la plantation d'enrichissement et/ou améliorer l'habitat faunique.

Dégagement des arbres d'avenir : méthode de gestion qui prévoit l'élimination de certains arbres et d'autres plantes autour des arbres d'avenir afin d'améliorer la croissance et la forme de ces derniers.

Éclaircie commerciale : élimination de jusqu'à 48 p. 100 des arbres vivants dans une zone donnée afin de remplacer certaines espèces et/ou d'accélérer la croissance des arbres restants. Les arbres abattus sont habituellement vendus pour être transformés en bois de pâte, en bois de chauffage ou en billes de sciage.

Éclaircie précommerciale : abattage d'arbres permettant de remplacer certaines espèces et/ou d'accélérer la croissance des arbres restants. Le bois abattu n'est habituellement pas marchand.

Espèce indigène : plante ou animal originaire de la région où il vit. L'érable à sucre, l'épinette noire, le bouleau jaune et la pruche du Canada sont quelques-unes des espèces d'arbre indigènes de l'Î.-P.-É.

Espèce non indigène : plante ou animal qui a été introduit intentionnellement ou accidentellement, du fait de l'activité humaine, ailleurs que dans sa région d'origine. L'érable de Norvège, l'épinette de Norvège, le bouleau européen et le mélèze du Japon sont quelques-unes des espèces d'arbre non indigènes de l'Î.-P.-É.

Plantation : terre sur laquelle des arbres ont été plantés à une densité établie (souvent de 2 200 à 3 200 semis par hectare). Les plantations sont habituellement composées d'une ou deux espèces cultivées pour leur bois.

Plantation d'enrichissement : plantation d'arbres ou d'autres plantes dans une forêt afin d'en accroître la diversité et/ou de diversifier la gamme de produits forestiers.

Terre déboisée : terre sur laquelle une partie des arbres ont été abattus récemment.

Zone riveraine : terre bordant les étangs, les ruisseaux et d'autres cours d'eau.